

# CITÉ LAÏQUE

Revue humaniste du Mouvement laïque québécois

NUMÉRO 5

HIVER 2006

8 \$

## humanisme revu

Humanisme, à quel prix ?

*Johane Patenaude*

L'anarchisme est-il un humanisme ?

*Normand Baillargeon*

Éva Circé-Côté - militante laïque

*Claude Braun*

## Laïcité active

La primauté du droit, la liberté et la laïcité

*Paul Bégin*

La prière dans les hôtels de ville

*Daniel Baril*

Présentation du Prix Condorcet 2005

*Henri Laberge*

## Controverses

Mourir dans la dignité

*Francine Lalonde*

Le suicide assisté

*Irène Durand*

Internet : le St-Graal

*Jacques Lajoie*



# Le Mouvement laïque québécois

Le **Mouvement laïque québécois (MLQ)** est un organisme sans but lucratif dont la raison d'être est la défense de la liberté de conscience, la séparation des Églises et de l'État et la laïcisation des institutions publiques.

La laïcité mise de l'avant par le Mouvement laïque québécois est respectueuse de la liberté de religion qui toutefois doit s'exercer dans les limites et le respect des lois civiles. Cohérent avec le fait que la laïcité est le principe fondamental à la base des **chartes des droits et libertés de la personne**, le MLQ est solidaire des autres luttes qui visent à défendre et promouvoir ces droits fondamentaux.

La lutte pour la déconfessionnalisation du système scolaire et l'instauration d'écoles laïques sur l'ensemble du territoire québécois constitue l'un des principaux objectifs du MLQ. Il est également actif dans d'autres dossiers où la liberté de conscience est concernée. Ainsi, le MLQ est intervenu dans le débat sur l'avortement, sur la question de la monarchie constitutionnelle et de la souveraineté d'un Québec républicain. Il a dénoncé des pratiques administratives discriminatoires dans l'administration de la justice et de l'administration gouvernementale à tous les niveaux. Il réclame que les services publics, comme la célébration civile des mariages et les soins de santé dans les hôpitaux financés par des fonds publics, soient dispensés de façon égale et sans discrimination à tous les citoyens indépendamment de leurs croyances.

Le Mouvement laïque québécois édite une revue humaniste, *Cité Laïque*, qui est distribué à ses membres et à tous ceux qui s'intéressent à la promotion de la laïcité. Il produit également de nombreux mémoires destinés aux commissions parlementaires liées à son champ d'intérêt. Parmi les plus récentes interventions du genre, on note les mémoires présentés sur **le mariage civil et l'union civile**, sur la place de la religion à l'école, devant la **Commission Proulx** et la **Commission parlementaire provinciale**, et devant les **États généraux sur la situation et l'avenir du français au Québec**.

Le MLQ décerne également à chaque année le **Prix Condorcet** pour souligner la contribution notoire d'une personne ou d'un groupe de personnes à la promotion et à la défense de la laïcité au Québec.



**“ L'inégalité  
d'instruction  
est une des  
principales sources  
de tyrannie. ”**

**Jean Antoine Nicolas de Caritat  
Marquis de Condorcet (1743-1794)**



**CITÉ LAÏQUE**

335, rue Ontario Est  
Montréal (Québec)  
H2X 1H7  
(514) 985-5840

Pour toutes les communications avec la rédaction,  
utilisez le formulaire du site Internet  
sous la rubrique : Revue « Cité Laïque ».

**Site Internet : <http://www.mlq.qc.ca>**

#### **Rédacteur en chef**

Joseph Aussedat

#### **Infographiste**

Monique Bélanger

#### **Correction**

Comité de rédaction

#### **Registraire**

Hélène Chapleau

#### **Collaborateurs**

Normand Baillargeon

Paul Bégin

Bernard Cloutier

Lucie Ducharme

Irène Durand

Henri Laberge

Jacques Lajoie

Francine Lanonde

Johane Patenaude

#### **Comité de rédaction**

Joseph Aussedat

Daniel Baril

Claude Braun

Louis Dubé

#### **Envoi**

Hélène Chapleau

Richard Aubert

#### **Production**

Louis Dubé

**Abonnement** (3 numéros) - individu : 25 \$  
<http://www.mlq.qc.ca> - organisme : 50 \$

© **Mouvement laïque québécois 2006**

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec  
1<sup>er</sup> trimestre 2006

Les propos tenus dans les articles de *Cité Laïque* sont sous la responsabilité de l'auteur et ne représentent pas — sauf indication contraire — la position officielle du **Mouvement laïque québécois**.

Un droit raisonnable de réponse sera accordé à quiconque en fera la demande.



### Humanisme révisé

- |    |   |                     |
|----|---|---------------------|
| 10 | L'anarchisme est-il un humanisme ?                | Normand Baillargeon |
| 15 | Humanisme, à quel prix ?                          | Johane Patenaude    |
| 17 | Éva Circé-Côté, féministe et militante laïque     | Claude Braun        |
| 19 | La laïcité est un humanisme - énoncé de principes | MLQ                 |

### Laïcité militante

- |    |  |                |
|----|--|----------------|
| 28 | Présentation du Prix Condorcet 2005            | Henri Laberge  |
| 30 | La primauté du droit, la liberté et la laïcité | Paul Bégin     |
| 32 | La prière dans les hôtels de ville             | Daniel Baril   |
| 36 | Une école change son nom papiste               | Lucie Ducharme |

### Controverses

- |    |   |                  |
|----|---|------------------|
| 5  | Mourir dans la dignité                                | Francine Lalonde |
| 8  | Le suicide assisté                                    | Irène Durand     |
| 20 | Internet : le St-Graal - la nouvelle plaie d'Occident | Jacques Lajoie   |
| 24 | Jeux de mots et action                                | Bernard Cloutier |
| 26 | Vous avez dit... « humaniste » ?                      | Daniel Baril     |
| 27 | Fiction antireligieuse ?                              | Louis Dubé       |

### Chroniques

- |    |   |                 |
|----|---|-----------------|
| 4  | Présentation du numéro                        | Joseph Aussedat |
| 36 | Journée mondiale des humanistes : le 21 juin  |                 |
| 38 | Formulaire d'adhésion et d'abonnement annuels |                 |

# Présentation

**Joseph Aussedat, rédacteur en chef**

**L**a récente élection d'un gouvernement minoritaire des conservateurs de Stephen Harper risque de ramener sur le devant de la scène des questions comme le mariage entre conjoints de même sexe, la participation du Canada au bouclier antimissile du président Georges W. Bush, une participation militaire renforcée en Afghanistan, voire à l'effort de guerre en Irak, entre autres, toutes questions qui interpellent les laïques et les humanistes.

Paul Bégin, à qui le MLQ a décerné le Prix Condorcet 2005, nous rappelle dans son allocution toute l'importance de dresser le rempart de la laïcité, de la séparation des Églises et de l'État, pour protéger les acquis sur le plan de la liberté et de l'égalité. Il nous rappelle aussi que nous ne devons pas laisser aux seuls tribunaux le loisir de déterminer s'il y a atteinte ou non à la liberté et à l'égalité.

Ce numéro de Cité Laïque aborde le problème du suicide assisté et le droit de mourir dans la dignité avec le vibrant discours de Francine Lalonde à la Chambre des communes et un article pragmatique d'Irène Durand sur ce sujet d'actualité qui fait souvent la une des journaux.

Johane Patenaude répond vertement à l'auteur américain James Stacey Taylor, qui dans la revue *Free Inquiry*, préconise pour contrer la pénurie d'organes, le prélèvement d'organes sur des humains consentants et en santé, et leur vente libre.

Dans sa série sur les grands humanistes du Québec, Claude Braun nous présente Éva Circé Côté, fondatrice de la première bibliothèque publique du Québec, bibliothécaire, militante laïque, militante féministe, auteure de nombreux articles de journaux et pamphlets, pièces de théâtre. Militante syndicale, elle combattit pour le droit des femmes au travail rémunéré, une vraie héroïne humaniste et québécoise.

Sa photo se trouve d'ailleurs en filigrane sur la page couverture.

Normand Baillargeon s'interroge sur les rapports entre anarchisme et humanisme et pose deux questions préalables : en quoi consiste la mise au centre de l'être humain dans l'humanisme, quelle est cette nature humaine qu'il s'agit de respecter et dont il faut permettre l'épanouissement ? Et quelles institutions permettent cet épanouissement ?

Jacques Lajoie examine nos rapports avec l'Internet, comment il modifie nos communications, nos loisirs et notre accès à la connaissance. En même temps apparaissent de nouvelles inégalités quant à l'accès au réseau des réseaux. L'auteur préconise à sa façon la séparation d'Internet et des États.

Daniel Baril démonte le rôle du rituel de la prière aux séances du conseil municipal de la ville de Laval, et en conclut que cette prière n'a pas sa place en ce lieu.

Bernard Cloutier revient sur les différentes nuances entre laïcité, athéisme, humanisme, bright, agnostique, sceptique, déiste, théiste, et justifie le choix d'humaniste pour les organisations qu'il a contribué à créer. Daniel Baril y réplique avec son point de vue sur le sujet.

Lucie Ducharme nous raconte les événements qui ont conduit à l'adoption d'un nouveau nom déconfectionné pour l'école primaire Paul VI à St-Apollinaire.

C'est le secret antireligieux du populaire roman *Da Vinci Code* que Louis Dubé nous dévoile, traquant même une omission déconcertante entre l'édition originale et sa traduction en français.

Bonne lecture. ▼



Francine Lalonde

# Mourir dans la dignité

«*Le choix de mourir dignement doit être un droit*»

Francine Lalonde

**A**u Canada, le suicide et la tentative de suicide ont été décriminalisés en 1972. Toutefois, le suicide assisté est toujours considéré comme un crime et le Code criminel interdit à toute personne de conseiller, d'aider ou d'encourager une autre personne à mettre fin à ses jours.

En 2005, la députée bloquiste de La Pointe de l'Île, Francine Lalonde, présentait un projet de loi visant à modifier le Code criminel sur ce point. Son projet prévoyait que le fait d'aider une personne à mourir dignement ne serait plus un homicide dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées : la personne qui désire mourir dignement est âgée de 18 ans ou plus ; elle est atteinte d'une maladie en phase terminale ou éprouve des douleurs physiques ou mentales aiguës sans perspective de soulagement ; elle a déclaré par écrit et à deux occasions son désir libre et éclairé de mourir ; la personne aidante est assistée d'un médecin et a reçu une confirmation du diagnostic de deux médecins.

Le processus d'adoption de ce projet a été interrompu par le déclenchement des élections fédérales de janvier dernier. Le Mouvement laïque québécois invite le Bloc québécois à reprendre le dossier et à présenter son projet de loi à nouveau. Nous présentons ici le discours livré par la députée Francine Lalonde lors de la deuxième lecture du projet le 31 octobre dernier (les intertitres sont de *Cité Laïque*).

## Discours de Francine Lalonde

Chaque personne lucide qui est confrontée à une fin de vie très pénible, souffrante - qu'elle considère indigne de ce qu'elle est, de la vie qu'elle a vécue, de sa condition de personne libre - doit pouvoir décider des conditions dans lesquelles elle veut mourir, y compris si elle veut être aidée à mourir. Cela ne veut pas dire que toutes les vies ne méritent pas d'être vécues, au contraire.

L'expérience de médecins qui font l'accompagnement de personnes qui ont obtenu d'être aidées à mourir dans les pays qui se sont donné une loi à cet égard est éclairante. On peut en tirer la conclusion qu'il est plus facile pour une personne de vivre pleinement une fin de vie de souffrance ou une vie de limitation extrême causée par un corps qui peut lui apparaître comme une prison si elle sait déjà que lorsque cette vie lui paraîtra définitivement insupportable, elle pourra être aidée à y mettre fin dans la dignité. Comme nous le rappelait Félix Leclerc, «la mort, c'est plein de vie dedans».

## Un droit pour les chanceux !

C'est un débat de société. [...] Récemment, en juillet 2005 au Québec, il y a eu le cas tragique de Marielle Houle, atteinte d'une maladie dégénérative à un stade avancé, dont l'époux aimant, André Bergeron, avait dû quitter son travail pour s'occuper d'elle à plein temps. Il a finalement donné suite à la volonté répétée par Marielle de mourir, mais il l'a fait dans des conditions pénibles. Aujourd'hui, il est en libération conditionnelle, attendant de connaître l'accusation qui sera portée contre lui. Cette mort a illustré la détresse dans laquelle se trouvent plusieurs aidants, sans ressources financières, sans connaissances suffisantes, sans l'appui ferme auquel ils ont droit de la part du réseau public.

Le film de Denys Arcand *Les invasions barbares* a brillamment mis en scène une réalité, face à une mort digne qui est désirée : avoir de l'argent et connaître les bonnes personnes permettent de pallier l'absence d'une loi pour tous. L'ex-juge Claire L'Heureux-Dubé s'écriait : «Arrêtons d'être hypocrites. L'euthanasie se pratique dans les hôpitaux. On appelle ça un *protocole*». Il y a toujours eu les chanceux qui avaient un ami médecin ou une amie infirmière qui savait se procurer en douce ce qu'il fallait quand vraiment ils n'en pouvaient plus.



Au Canada, c'est surtout l'extraordinaire lutte de Sue Rodriguez, une citoyenne de la Colombie-Britannique, pour faire changer le Code criminel qui a fait avancer le débat sur le suicide assisté. Atteinte de la maladie de Lou Gehrig, elle a voulu, en 1992, obtenir de la

Cour suprême la permission d'être aidée à mourir par un médecin, puisque son corps ne lui permettait plus de se suicider. C'est à cinq juges contre quatre, en 1993, que la demande de Sue Rodriguez a été rejetée. Il vaut la peine de lire un extrait de la dissidence du juge Peter Cory :

*La vie d'une personne doit inclure sa mort. La mort est l'acte final du théâtre de la vie. Si, comme je le crois, la mort fait partie intégrante de la vie, alors la mort comme étape de la vie a droit à la protection constitutionnelle prévue par l'art. 7. Il s'ensuit que le droit de mourir avec dignité devrait être aussi bien protégé que n'importe quel autre aspect du droit à la vie.*

Depuis le rejet de la requête de Sue Rodriguez – cinq contre quatre – par la Cour suprême en 1993, et malgré les espoirs qu'avaient fait naître les déclarations du ministre de la Justice à l'époque, Alan Rock, à l'occasion de l'étude de la motion du député Svend Robinson pourtant rejetée par la Chambre des communes, le gouvernement fédéral n'a rien fait.

Maintenant, c'est au Parlement et aux députés d'agir, car il y a trop de personnes dans ce couloir de la mort qui endurent des souffrances qu'elles ne méritent pas et dont elles ne veulent pas. Ce n'est pas une question de religion. La religion des uns ne doit pas devenir la loi des autres. Nous sommes ici pour légiférer, pour le bien commun et le respect des droits.

Plusieurs disent : «Oui, mais il faut qu'il y ait des soins palliatifs accessibles à tout le monde». J'en conviens. Toutefois, les soins palliatifs et le droit de mourir dignement ne s'opposent pas, ils se complètent. D'ailleurs, la politique en matière de soins palliatifs de fin de vie adoptée par le gouvernement du

Québec en 2004 prévoit que l'échec des thérapeutiques palliatives constitue l'un des problèmes les plus délicats éprouvés en fin de vie. Malgré une approche palliative de qualité, en effet, les médicaments et les différentes thérapies peuvent ne pas avoir l'effet es-péré sur l'usager, sur sa souffrance physique et morale. D'ailleurs, l'explication de la loi des Pays-Bas abonde exactement dans le même sens. On dit qu'il y a malheureusement des cas où ces soins, quelles que soient leurs qualités, ne peuvent empêcher certains patients en phase terminale, dont leurs souffrances sont insupportables, de demander instamment à leur médecin de mettre fin à leur vie. Dans de tels cas, l'interruption de la vie d'un patient par l'euthanasie, à sa demande, peut constituer la digne conclusion des soins palliatifs.

D'ailleurs, la politique québécoise en matière de soins palliatifs, dans son introduction, fait mention que certains médecins peuvent alors recourir à ce que l'on appelle la sédation continue qui est un état de coma provoqué artificiellement par la pharmacopée. Lorsqu'elle se prolonge jusqu'au décès, la sédation continue pose des problèmes éthiques, notamment parce qu'elle risque d'être confondue avec l'euthanasie, sans en porter le nom. Cette pratique sans encadrement inquiète plusieurs intervenants en soins palliatifs.

En 2003, un journal médical au Québec, *L'Actualité médicale*, publiait un numéro intitulé *Euthanasie, la conspiration du silence*. Des médecins interviewés ont dit: «Je ne veux pas mourir comme certains de mes patients». Plusieurs médecins ont dit cela. D'autres médecins, comme le Dr Pierre Marois, parlent d'hypocrisie et de conspiration du silence, car de l'euthanasie sur demande, il s'en fait au Québec. C'est un secret de polichinelle, dit-il. Ce médecin juge urgent d'éclairer l'euthanasie clandestine par des études objectives. [...]

Comment se fait-il qu'au Québec et au Canada l'euthanasie se pratique ? Comment se fait-il que cela se fasse sans règles ? Combien y a-t-il eu de cas d'euthanasie volontaire, non volontaire et involontaire au Canada ? On ne le sait pas. Il y a un fort appui au Québec et au Canada au regard de l'euthanasie, du droit de mourir dignement et du suicide assisté. *La Presse* faisait état d'un appui de 71 % à l'euthanasie.

## Ailleurs dans le monde

Depuis 1993, soit la dernière fois où la Cour suprême a dit non à ce sujet, des pays se sont dotés de lois, comme les Pays-Bas et la Belgique. Les Pays-Bas encore plus que la Belgique, car, depuis 1995, des directives médicales permettent aux médecins qui veulent accompagner des patients en phase terminale ou atteints de maladie dégénérative de pouvoir le faire sans être poursuivis.

Ces directives médicales ont donc permis de développer une riche expérience, et les Pays-Bas se sont dotés d'une loi, en 2001, qui a repris les directives médicales en demandant aux médecins de s'assurer que la personne était bien libre, éclairée et qu'elle voulait mourir. De plus, comme on le dit dans leur projet de loi, le malade doit «éprouver des douleurs physiques ou mentales aiguës sans perspective d'un soulagement, mais il n'a pas besoin d'être en phase terminale. Toutes les autres solutions possibles ont été épuisées ou le malade doit avoir refusé les autres solutions possibles. L'euthanasie doit être exécutée par un médecin qualifié. Le médecin doit consulter au moins un autre médecin et il doit informer le coroner local que l'euthanasie a été administrée». Ce sont exactement les principes que je propose.

En Oregon, on a choisi une autre voie. La loi permet à tout adulte en phase terminale et dont l'espérance de vie diagnostiquée est de moins

de six mois, d'obtenir une ordonnance pour des médicaments lui permettant de mettre fin à ses jours.

Les médecins seraient autorisés à délivrer une telle ordonnance, sous réserve de certaines conditions.

De même, le patient devrait demander les médicaments deux fois de vive voix et une fois par écrit. Il devrait obtenir l'avis d'un deuxième médecin et au moins 15 jours devraient s'être écoulés depuis la première demande.

La loi de la Belgique s'est inspirée largement de celle des Pays-Bas. Quant à la Suisse, c'est un cas intéressant. La Suisse, comme le Canada, a décriminalisé le suicide. Toutefois, le Canada a prévu que l'aide au suicide serait punie de 14 ans de prison. Au contraire, en Suisse, quand ce n'est pas fait pour des raisons vénales, une personne – on parle surtout d'un groupe qui s'appelle EXIT – peut aider quelqu'un à se donner la

mort. Il faut qu'il soit clair que ce soit la personne qui ait voulu la mort. C'est là que Manon Brunelle, ex-assistante-réalisatrice à Télé-Québec, a obtenu, en 2004, de pouvoir être aidée à mourir. On se souvient qu'elle a voulu le faire à la télévision, pour faire avancer ce droit de pouvoir être aidé à mourir dignement, sous certaines conditions.

J'ai rencontré une jeune femme qui m'a dit, d'une façon extrêmement touchante, que son mari, qui était Suisse, a tenu à demeurer en Suisse quand il a su qu'il était atteint d'un cancer des poumons en phase terminale. En effet, il voulait décider du moment de sa mort – entouré de sa famille – dans un geste d'homme libre. Il est mort, m'a-t-elle dit, heureux, même si ce n'était pas une circonstance agréable.

Après tout ce qui s'est passé en 1992 et 1993 relativement à Sue Rodriguez, depuis le rapport du Sénat, on n'a pas le droit d'être insensible aux cris de douleur et de volonté de dignité de tant de personnes qui vont mourir. On peut être lâche. On sait que ces personnes ne viendront pas manifester avec des pancartes.

## Un geste humaniste

En terminant, je vous lis le témoignage d'une fille d'une de mes amies qui est morte d'un cancer dont elle a beaucoup souffert et qui avait accepté de m'aider dans la préparation et la défense de ce projet de loi.

*Son souhait le plus cher – mourir accompagnée, ses mains reposant dans celles des membres de sa famille – n'aura pas été possible. Pourtant, si le projet de loi écrit et proposé par Mme Lalonde avait été adopté, notre mère s'en serait certainement prévalu au moment où sa vie n'en était plus une. Peut-être que sa fin de vie aurait été devancée de quelques heures, mais, pour réaliser son souhait et partir doucement auprès des siens au moment où sa vie ne voulait plus rien dire, cette loi en aurait largement valu la peine.*

Qui pourrait s'opposer au fait qu'une personne puisse se prévaloir de la façon de quitter son corps, de faire taire une bonne fois pour toutes l'écho des douleurs qui s'acharnent et qu'elle doit injustement subir ? Pour avoir été témoin de ce malheureux combat inégal, je peux assurer les députés qu'elle a trop chèrement payé le prix de sa délivrance. Si les gens ont peur de la souffrance et de la mort, l'idée de la solitude et de la perte de la dignité au moment de la mort les effraient encore plus. ▼





Irène Durand

# Le suicide assisté

**L**a vie est simple et complexe à la fois. Ce beau paradoxe qui se résume à naître, jouir, souffrir et mourir est le lot de tous les mammifères. Par contre, chez les humains, le rapport à la mort se modifie en fonction de l'évolution des consciences, des mentalités et idéologies ainsi que des technologies et des pharmacologies. La question du rapport à la mort touche chacun et chacune d'entre nous, de là la nécessité d'y faire face.

## Euthanasie passive, Euthanasie active

La mort sans souffrance est désormais possible et socialement acceptée quand elle est sous la juridiction du corps médical. Dans les sociétés occidentales, ce sont les juristes et les médecins qui possèdent l'autorité suprême dans ce domaine. La tendance pour le corps médical et les églises est de s'opposer à l'*acharnement thérapeutique* au profit des *soins palliatifs* pour les patients en fin de vie. Ces soins aident le mourant à partir dans un confort relatif. Ainsi, en soulageant les souffrances par des substances pharmaceutiques on sait qu'on accélère le processus de la *mort en douceur*. On parle alors d'*euthanasie passive*, alors que le suicide assisté est identifié à l'*euthanasie active*. Dans ce cas, le patient/souffrant a droit à une substance létale qui donnera la mort à une personne qui pourrait encore vivre. C'était le cas de la Québécoise Manon Brunelle qui est allée mourir en Suisse. Ce fait, plutôt triste, fut présenté à Radio-Québec dans un documentaire percutant où le journaliste Benoît Dutrizac a joué un rôle important. Dans la même veine, le film *La mer intérieure* présente de façon admirable un cas vécu d'euthanasie active en Espagne.

## La Loi canadienne

La notion de soins palliatifs est entrée dans nos mœurs (malgré le manque de lits d'hôpital consacrés

à ces soins). Verrons-nous la même évolution sociale en faveur du suicide assisté ? Cette pratique est permise à certaines conditions en Suisse, en Belgique, aux Pays-Bas et dans l'État de l'Oregon, mais elle demeure interdite au Canada par la sentence de cinq juges contre quatre. Le projet de loi C-407 que propose madame Francine Lalonde (et qui semble relégué aux oubliettes) a pour but d'amender la loi actuelle afin de décriminaliser le suicide assisté dans certaines conditions.

Ce bill privé devrait intéresser les citoyens et citoyennes, qui se sentent touchés par ce sujet délicat et qui souhaitent échanger sur la question, dans une perspective laïque, humaniste et éthique.

Présentement, le mot «dignité» qu'on utilise à gauche comme à droite, pour ou contre le suicide assisté peut difficilement servir de critère pour la gestion de la mort. Ce concept philosophique très flou gagnerait en signification s'il permettait de définir des balises et critères plus précis permettant un consensus social dans une perspective humaniste et lucide.

Laisserons-nous aux juristes, philosophes, médecins et compagnies pharmaceutiques le pouvoir de définir l'éthique de la mort ? Cette question nécessite un vaste débat public et pourquoi pas un référendum.

Les lois sont faites pour répondre à des besoins sociaux; elles ne sont pas immuables, ni infaillibles. Elles évoluent avec les mentalités. Par exemple, à propos du suicide, la législation canadienne a évolué. Depuis 1972, le suicide n'est plus considéré comme un crime au terme de la loi, alors que toute personne qui aide un mourant ou un souffrant à se suicider est passible d'un maximum de 14 ans de prison. C'est suffisant pour empêcher toute tentative de *suicide assisté par compassion*. Comme la loi nuit à l'esprit de compassion, il est peut-être temps, pour les véritables humanistes laïcs, de se pencher sur cette loi humaine qui semble parfois inhumaine.

## L'hypocrisie de la loi face à la souffrance

Depuis la révolution française, la peine de mort s'est «humanisée» et sa forme s'est démocratisée. Que l'on soit roi, révolutionnaire ou vulgaire va-nu-pieds, les coupables ou prétendus coupables ont droit au même châtement rapide et propre grâce à la guillotine. Fini, les bûchers, les pendaisons, les écartèlements et les supplices de toutes sortes. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'idée même de la peine de mort est disparue dans de nombreux pays. Chez nos voisins étatsuniens où elle persiste, la technologie (chaise électrique) utilisée jusqu'aux années 1960 fut remplacée par la pharmacologie. Ces substances létales évitent de longues souffrances aux condamnés à mort.

On peut observer un raffinement de l'humanité face à la souffrance. La conscience de nos liens comme membre de la même espèce nous rend plus sensibles les uns aux autres. Cette sensibilité, quand elle n'est pas sensiblerie, témoigne de l'évolution de l'humanité.

Au nom de quel principe, une société qui évite de prolonger les souffrances de ses criminels peut-elle refuser le suicide assisté à la personne en perte d'autonomie, souffrant d'une maladie dégénérative et qui souhaite ardemment mourir, souvent parce qu'elle souffre trop ? Dans certains cas, aucune médication ne peut apaiser les souffrances physiques aiguës; sans parler des souffrances psychiques de notre frère ou de notre sœur malades.

## Il est temps de lever tous les tabous qui entourent la question de la mort.

## Qu'en pense le peuple ?

Allons plus loin dans le questionnement. De quel droit l'État s'arroge-t-il la liberté du citoyen de décider consciemment s'il veut mourir ? Quel est cet État qui impose sa volonté sur la vie et la mort d'un citoyen ou d'une citoyenne ? De quelle autorité lui vient ce pouvoir ? À mon avis, la seule autorité valable est celle du peuple éclairé, éduqué, et informé, capable de réflexion, d'esprit critique et de compassion.

Informons le peuple sur la question du suicide assisté et donnons-lui la parole.

L'Église, jadis dominante au Québec, a fini de gérer la mort du peuple avec ses légendes sur l'après vie. Maintenant que le peuple a acquis cette autonomie, cette liberté face à l'institution religieuse, il doit en assumer les conséquences et définir l'éthique qu'il souhaiterait pour lui-même et ses proches.

Avec l'aide des technologies modernes on pourrait démocratiser les grands débats sociaux, notamment celui-ci sur le suicide assisté en le replaçant dans le contexte actuel de l'évolution de l'humanité. Il est temps de lever tous les tabous qui entourent la question de la mort. Ce fait que l'on souhaite occulter est une réalité à laquelle nous devons nous préparer, car nous ne savons ni où, ni quand, ni dans quelle condition elle nous rattrapera, la coquine... Mieux vaut faire face à la musique plutôt que de jouer aux hypocrites. ▼

*L'auteure est retraitée de l'enseignement au Cégep de Rimouski et membre du Mlq.*

## Fondation humaniste du Québec



Participez à la promotion permanente de la pensée critique et des valeurs humanistes dans notre société en inscrivant un legs en faveur de la Fondation humaniste du Québec dans votre testament.

Vous pouvez aussi en devenir membre à vie avec un don de 100\$. Voyez le site <http://lfhq.org> pour plus d'informations sur les objectifs de la Fondation et les avantages fiscaux disponibles.


**Normand Baillargeon**

Je voudrais, dans les pages qui suivent, proposer une réflexion qui prendra pour amorce la question de savoir si l'anarchisme peut, ou non, être tenu pour un humanisme.

On pourra croire une telle question très théorique et abstraite et de peu d'intérêt pour l'action et le militantisme: mais on aurait tort. C'est ce que je voudrais établir aussi dans les pages qui suivent, en abordant également une autre question, intimement liée à la précédente, et qui est celle de savoir si – et si oui dans quelle mesure et comment – l'anarchisme et l'humanisme peuvent, l'un et l'autre, s'enrichir de leur éventuel rapprochement.

## À propos de quelques évidences

Je poserai pour commencer deux évidences que peu de gens, sans doute, contesteraient.

La première est que le concept d'anarchisme a, du moins pour la plupart des gens, des connotations nettement négatives et renvoie typiquement à des choses aussi déplorables que la violence aveugle et le chaos. La deuxième est que le concept d'humanisme a quant à lui, encore une fois pour la plupart des gens, des connotations nettement positives et renvoie à des images de sollicitude, de compassion et de réel souci du bien-être des autres.

Ceci accordé, l'anarchisme est-il ou non un humanisme ? Qui ne connaît de l'humanisme et de l'anarchisme que ce que je viens d'en dire répondra spontanément non à cette question. Il – ou elle – aurait bien entendu raison, compte tenu de son point de vue.

Mais ce point de vue est bien peu informé. Si on sait mieux ce que sont respectivement l'humanisme et l'anarchisme, on sait aussi qu'il serait assez facile de convaincre notre hypothétique interlocuteur du contraire et de l'amener à accorder ce qui lui semblait d'abord un insoutenable paradoxe. Deux moments argumentatifs suffiraient probablement pour établir

# L'anarchisme est-il un humanisme ?

## Remarques sur leurs éventuels rapports

à ses yeux comme étant au moins plausible la conclusion, qui paraissait à première vue invraisemblable, que l'anarchisme, après tout, est bien un humanisme.

Le premier consisterait à proposer une définition de l'humanisme. Celle-ci serait un peu large, sans doute, mais finalement assez proche de celles qu'on en donne typiquement. On dirait par exemple qu'il se caractérise par la centration de la pensée et de l'action sur les êtres humains pris dans leur globalité, avec leurs aspirations, leurs désirs, leurs passions et leurs besoins; on rappellerait ensuite qu'il s'agit d'une philosophie rationaliste; on soulignerait enfin que l'humanisme de nos jours est typiquement (même s'il ne l'a pas toujours été) laïque et qu'il est donc marqué par le refus, avec plus ou moins d'insistance et de virulence selon les cas, de références au transcendant, au religieux et au surnaturel.

Le deuxième moment de l'argumentaire consisterait à montrer que l'image qu'ont en général les gens de l'anarchisme est fautive et biaisée et ne correspond guère à ce qu'il est en réalité. Ce serait d'autant plus facile que c'est bien le cas. On rappellerait alors que l'anarchisme est une théorie politique aspirant à permettre le plein épanouissement des êtres humains, ce qui suppose qu'ils se développent librement et implique donc le refus et l'élimination des formes illégitimes d'autorité faisant obstacle à ce libre développement; on rappellerait ensuite que les références au religieux, au surnaturel et à la transcendance sont typiquement tenues par les anarchistes pour inacceptables et que dès lors les formes d'autorité qu'elles fondent font illégitimement obstacle au libre développement de l'individu: partant de là, certains points de convergence entre l'anarchisme et l'humanisme devraient être immédiatement perceptibles et on montrerait sans mal que leurs aspirations sont concourantes et que les moyens qu'ils préconisent et les valeurs fondatrices auxquelles ils adhèrent se recoupent largement. CQFD.

La conclusion de cet argumentaire pourrait être formulée comme ceci: si tout humanisme n'est pas anarchiste, l'anarchisme, lui, est bien un humanisme et ce

n'est que l'ignorance de l'un et de l'autre qui a pu faire passer cette évidence pour un insoutenable paradoxe.

Si vous soupçonnez que ce qui précède est beaucoup trop simple pour être vrai, vous avez tout à fait raison. Et il est intéressant de chercher à savoir pourquoi. Je soutiendrais volontiers qu'une fois levée l'équivoque sur l'anarchisme, qui n'est pas, en effet, cette apologie du chaos et de la violence gratuite que j'ai plus haut dénoncée, les problèmes du raisonnement précédent se situent au niveau des principaux concepts qui y sont déployés.

Ces concepts, me semble-t-il, sont bien vagues, imprécis et leurs implications plus qu'équivoques – elles me semblent même carrément inassignables. En d'autres termes, on n'a plus guère affaire à des catégories intellectuelles substantielles aux implications claires et précises : on a au contraire affaire à des mots plus ou moins creux, qui servent à glorifier (humanisme, et tout son champ sémantique) ou à dénigrer (anarchisme, et son champ sémantique).

Cet état de fait, je pense, prévaut non seulement dans la culture populaire, mais aussi dans la culture savante et au sein des milieux académiques.

Cela explique, en ce qui concerne la culture populaire d'abord, d'une part que le mot anarchisme ne signifie à peu près plus rien de précis et ne sert plus guère que de repoussoir; d'autre part que tout et n'importe quoi puisse être qualifié d'humaniste, y compris, récemment, les guerres impérialistes menées par les États-Unis, dont on nous a dit et répété, sans susciter l'effroi ou l'hilarité, qu'il s'agissait de guerres humanitaires, menées au nom des valeurs et des principes humanistes.

Cela explique ensuite, cette fois dans la culture savante, que tant du côté des humanistes que des anarchistes, il est devenu rare de trouver des exposés indiquant clairement ce que signifient pratiquement les principes et valeurs défendues par les uns et les autres – et qui, c'est bien exact, sont parfois les mêmes.

Cela explique enfin que tant de gens puissent d'abord absolument refuser d'accorder que l'anarchisme est un humanisme pour ensuite, et assez facilement, changer d'idée.

Si on cherche, comme on devrait le faire, à rendre compte de l'origine, de la signification et des implications de ces imprécisions sémantiques, il me semble qu'on rencontrera finalement une situation de crise profonde de la pensée qui concerne les catégories fondamentales du projet, à la fois philosophique et politique, élaboré durant le Siècle des Lumières, de ce projet dont nous avons hérité et qui constitue le terreau sur

lequel l'humanisme et l'anarchisme ont poussé. Bref : notre incapacité à saisir clairement ce qu'impliquent respectivement anarchisme et humanisme, notre malaise à décider si, substantiellement, ces deux positions sont parentes et complémentaires, tout cela tient, j'en fais le pari, à ce que nous sommes désormais dans une situation où nous ne savons plus précisément ce que signifient les catégories et valeurs que portait le projet des Lumières.

## Le projet des Lumières et ses critiques

Ce projet liait, par la raison, par le savoir et par l'éducation, le développement de l'individu et de la société au progrès et à l'émancipation. Or, une des choses qui caractérise le plus le monde dans lequel nous vivons depuis la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, c'est sans doute la suspicion entretenue sur chacune des valeurs que porte cet idéal, la virulence des critiques qui lui ont été adressées et qui débouchent, bien souvent, sur la conviction qu'elles sont devenues intenable et qu'il faut donc les abandonner comme autant de dangereuses illusions.

Développer pleinement ce thème serait très long, mais je dois néanmoins en toucher un mot. On peut dire sommairement que ces valeurs sont peu à peu apparues comme étant moins précises et moins universelles qu'on le soupçonnait et que leurs implications étaient dès lors moins univoques qu'on avait pu le penser. J'en donnerai deux exemples.

Le premier concerne les catégories fondamentales de savoir et de raison. Le projet des Lumières – et avec lui l'humanisme contemporain et l'anarchisme classique – était rationaliste et les catégories qui se retrouvent par là mises en jeu figuraient parmi ses idées normatives les plus cruciales. Ce rationalisme posait que le réel, extérieur à nous et indépendant de nous, était accessible à la connaissance humaine par la raison et en particulier par la rationalité scientifique. Comme chacun sait, et je n'y insisterai pas, de larges pans de la vie intellectuelle des cinquante dernières années ont consisté à affirmer le caractère illusoire de ces postulats. La rationalité, par exemple, et selon les versions les plus exacerbées de ces critiques, est un mythe oppresseur, des hommes sur les femmes, des Blancs sur le reste de l'humanité, d'une classe sociale sur toutes les autres, de l'Occident sur le reste du monde, du logocentrisme sur les autres modes de pensée et tutti quanti. Le nom générique de postmodernisme est parfois utilisé pour décrire l'ensemble de ces critiques/rejets de la rationalité qui invitent à conclure que les catégories qui lui sont associées et qui fondent le projet épistémologique des Lumières n'ont ni l'universalité ni la validité qu'on leur attribuait.

Mon deuxième exemple concerne le volet cette fois politique que portait l'idéal des Lumières – et auquel adhère l'humanisme contemporain et, dans une certaine mesure, l'anarchisme classique – et qui se caractérise notamment par une volonté de promotion de l'émancipation par une éducation libérale et une défense de la démocratie. Sur chacun de ces plans également, depuis plus d'un demi-siècle, a été portée la plus grande suspicion – et cette suspicion, en retour, a bien entendu alimenté la critique du projet épistémologique des Lumières. Rappeler quelques éléments du contexte historique dans lequel ces critiques ont été élaborées suffira sans doute pour en comprendre et en apprécier la nature et la portée. J'en nommerai deux.

D'abord, au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, deux super puissances, disposant chacune des moyens d'anéantir la planète tout entière un grand nombre de fois, se lancent dans une interminable Guerre Froide qui n'est contenue que parce qu'y prévaut un principe de destruction mutuelle garantie (Mutually Assured Destruction, en anglais, ou MAD, comme il se doit...). Or, chacune des parties dans ce lugubre ballet se réclame de la tradition des Lumières, assure œuvrer à la réalisation de son projet politique et brandit le flambeau de l'humanisme véritable et correctement compris.

D'autre part, au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale, les anciennes colonies obtiennent leur indépendance des métropoles. Nombreux sont ceux et celles qui vont arguer que par cette entrée dans l'ère post-colonialiste, on découvre, d'une part par certains choix politiques qui seront faits dans les ex-colonies – et qui ne sont ni démocratiques, ni même libéraux, d'autre part par les massives migrations des colonies aux métropoles qui commencent alors et qui vont fournir de nouvelles raisons de douter de l'universalisme du projet politique des Lumières et de ses catégories fondatrices.

Dans ce contexte, que signifient, précisément, la liberté, l'égalité, la fraternité, l'émancipation, le progrès, l'éducation, la raison, le savoir, la justice et ainsi de suite ? Toutes ces valeurs sont-elles cohérentes entre elles ? Quelles institutions permettent d'espérer les atteindre ?

Ces questions sont difficiles et n'ont plus, si elles en ont jamais eu, de réponse claire et univoque. Au total, certains recommandèrent l'abandon du projet politique de la modernité, tandis que d'autres le réinterprétèrent de manières radicalement différentes.

Pour aller à l'essentiel et pour conclure sur ce point, disons simplement que dans le cadre des réponses différentes et concurrentes à ces questions, on en vint

très vite à être forcé de repenser et de réinterpréter la plupart des, sinon toutes les, catégories fondatrices des idéaux des Lumières : la notion de culture, l'idée d'une hiérarchie des objets culturels ainsi que celle d'une universalité de certaines valeurs vont, par exemple se heurter à celles de multiculturalisme et de relativisme culturel et à celle de l'importance d'une tradition culturelle (contingente) dans la définition du sujet. En économie, par ailleurs, libéraux, libertariens, keynésiens et d'autres encore vont tous arguer défendre l'idéal des Lumières correctement interprété.

Arrêtons là. On aura compris, je pense, où je veux en venir : le projet philosophique et politique fondateur de la modernité est désormais fracturé et ses contradictions sont de plus en plus manifestes. Il en résulte que se réclamer de lui, comme le font, dans une substantielle mesure, l'humanisme et l'anarchisme, c'est courir le risque de défendre des valeurs qui, si elles sont substantielles, apparaîtront imprécises et contestables, tandis que si elles font largement consensus, c'est probablement à proportion qu'elles seront définies de manière vague et resteront imprécises quant à ce qu'elles impliquent.

C'est ainsi que si l'humanisme est «la centration de la pensée et de l'action sur les êtres humains pris dans leur globalité, avec leurs aspirations, leurs désirs, leurs passions et leurs besoins», ces mots sont désormais si vagues, si on ne s'y arrête pas trop, si problématiques, si on prend le temps d'y réfléchir un peu, qu'on ne sait plus bien ce qu'ils impliquent et que dès lors tout le monde est humaniste et que personne ne l'est plus, tandis qu'il n'y a sans doute aucune idéologie politique, depuis un siècle, qui ne l'ait été, à un titre ou à un autre.

Et si on se contente des formulations usuelles qui en sont données, on pourra mutatis mutandis dire la même chose de l'anarchisme et de tout ce qu'il défend.

Ne le cachons pas : les problèmes que je viens de décrire et les questions que je viens d'ouvrir sont aussi incontournables que (très) difficiles. Mais si on ne veut pas se contenter d'une réponse consensuelle mais vide à la question de savoir ce qui ferait de l'anarchisme un humanisme ou à celle de savoir comment l'humanisme et l'anarchisme peuvent, de manière complémentaire, aider à trouver des solutions aux enjeux de notre temps, c'est à ces questions qu'il faut répondre. Au moment de me prononcer sur tout cela, je tiens à rappeler que, sur toutes ces questions, notre savoir (celui de l'humanité en général et le mien en particulier...) est bien limité et que ce qui suit devra donc être pris comme à la fois des hypothèses, que je pense raisonnables, alimentées par un espoir, que je crois légitime.

## Humanisme, anarchisme et architecture de l'espoir

S'il est vrai que l'humanisme implique bien, en première approximation, une centration sur l'être humain, ses intérêts et ainsi de suite, il me semble aussi qu'il faut absolument qu'il soit répondu à deux questions préalables, si on ne veut pas que cette formule soit vague et, partant, susceptible d'une infinité d'interprétations. Si nous partons donc de cette idée de centre humain, ces deux questions se laissent commodément formuler ainsi : en quoi consiste ce centre ; qu'y a-t-il autour de lui ? En d'autres termes : que signifie exactement être humain ? Ou encore : quelle est, aussi précisément que possible, cette nature humaine qu'il s'agit de respecter et dont il faut permettre l'épanouissement ? D'autre part, quelles institutions permettent cet épanouissement ?

Je pense que de ce point de vue l'anarchisme, ou du moins un certain anarchisme, inspiré hier de Kropotkine et aujourd'hui de Chomsky, a justement le mérite de donner de la substance aux idéaux humanistes. Comment ? En cherchant du côté de la nature humaine la réponse à la première question et en cherchant, dans un grand nombre d'expériences et de réflexions variées, à dessiner des institutions qui répondraient à la deuxième.

Chomsky qui, plus que quiconque, a depuis cinq décennies œuvré à défendre et diffuser ces idéaux, les présente ainsi :

Je veux croire que les êtres humains ont un instinct de liberté, qu'ils souhaitent véritablement avoir le contrôle de leurs affaires; qu'ils ne veulent être ni bousculés ni opprimés, recevoir des ordres et ainsi de suite; et qu'ils n'aspirent à rien tant que de s'engager dans des activités qui ont du sens, comme dans du travail constructif qu'ils sont en mesure de contrôler ou à tout le moins de contrôler avec d'autres. Je ne connais aucune manière de prouver tout cela. Il s'agit essentiellement d'un espoir placé dans ce que nous sommes, un espoir au nom duquel on peut penser que si les structures sociales se transforment suffisamment, ces aspects de la nature humaine auront la possibilité de se manifester.

L'humanisme, me semble-t-il, aurait tout à gagner à s'ouvrir à ces deux influences, qui ouvrent toutes deux sur des questions urgentes et à propos desquelles le mouvement humaniste fait preuve d'une excessive timidité.

L'anarchisme est-il un humanisme ? Celui dont je me réclame, en tout cas, en est un.

C'est un humanisme qui, face aux désastreux échecs, sur le plan humain, de l'économie de marché et de la planification centrale, du démocratisme parlementaire et de la gestion bureaucratique, du libéralisme et du communautarisme, s'efforce de dessiner une économie, une politique et une culture – en un mot des institutions – véritablement faites pour ce centre humain. Qu'ont en commun, de ce point de vue, de larges pans de pratiques et théories comme le féminisme, l'écologie, les recherches et propositions d'alternatives économiques crédibles au marché et à la planification centrale et tant d'autres mouvements auxquels les anarchistes ont participé ou qu'ils ont initiés depuis plus d'un siècle, sinon d'être des lieux où se pose concrètement les difficiles questions de savoir comment donner un contenu aux idéaux humanistes et un effort pour maintenir ainsi vivant, contre le cynisme et le renoncement, le droit de penser qu'un autre monde, à la mesure des humains et conçu pour eux, est possible et souhaitable.

En attendant, un simple coup d'œil sur l'état actuel du monde, s'il est le moindrement inspiré par l'idée que l'être humain doit s'y épanouir, suffirait à récuser toute illusion que la fin de l'histoire humaine serait désormais atteinte dans l'heureuse conjonction de l'économie de marché et de la démocratie parlementaire, qui constituerait toutes les garanties possibles et souhaitables du bonheur humain atteignable.

Cet anarchisme est encore rationaliste, comme l'est en général l'humanisme contemporain, et reconnaît que bien des anarchistes d'aujourd'hui gagneraient à se réapproprier cet héritage rationaliste, qui est le leur et qu'ils ont parfois bien oublié.

C'est enfin un humanisme qui veut prendre en compte tout ce que la science nous apprend de la nature humaine, même si c'est hélas bien peu, et qui ne désespère pas de penser qu'une politique, une économie, une culture humanistes seront justement fondées sur une conception de la nature humaine qui la dévoilera, conformément aux idéaux et aux espoirs libertaires, comme pouvant, dès lors que les circonstances institutionnelles le permettent, se développer pleinement et avec un minimum de contraintes – voire sans contraintes du tout.

Au contact de l'anarchisme, l'humanisme a l'occasion de se replonger dans le monde et d'y recevoir de la substance. Au contact de l'humanisme, le drapeau noir a celle de prendre des couleurs, dans le rappel d'idéaux qui furent, et devraient demeurer les siens – et en particulier de son héritage rationaliste.

## Un exemple : l'économie participative

Je voudrais donner un exemple concret du travail qu'accomplissent les anarchistes sur les institutions et qui, justement, permet de donner de la substance à certains idéaux qu'ils partagent avec les humanistes. Cet exemple concernera l'économie.

Au point de départ, l'intuition, puis, avec l'accumulation des faits, la conviction, que les idéaux humanistes, même très largement définis, sont profondément desservis par une économie de marché – comme ils le seraient aussi par une économie planifiée. Ce qui signifie, concrètement, que des idéaux de justice, d'égalité, de liberté y sont dans une substantielle mesure piétinés et, pour la majorité des gens, demeurent illusoire.

Ensuite, un effort pour cerner d'une part les fonctions que devra accomplir toute économie, d'autre part les valeurs que devrait satisfaire une économie réellement centrée sur l'être humain et ses besoins.

Enfin, un effort pour dessiner des institutions conformes à ces valeurs et pour les créer, comme autant de laboratoires de la société de demain – et de l'humanisme qui y fleurira.

C'est ce que firent Michael Albert, militant américain bien connu, et Robin Hahnel, professeur d'économie à l'Université de Washington, en créant l'économie participative, modèle économique d'inspiration libertaire dont je ne peux ici donner qu'une petite idée.

On l'appelle en anglais Parecon pour Participatory Economics, en français écopar pour «économie participative» ou «participaliste». Si on veut décrire très sommairement cette économie, on pourra dire qu'elle veut distribuer de manière équitable les obligations et les bénéfices du travail social; assurer l'implication des membres dans les prises de décision à proportion des effets que ces décisions ont sur eux; développer le potentiel humain pour la créativité, la coopération et l'empathie; enfin, utiliser de manière efficace les ressources humaines et naturelles.

Au total, l'écopar propose un modèle économique dont sont bannis aussi bien le marché que la planification centrale (en tant qu'institutions régulant l'allocation, la production et la consommation), mais également la hiérarchie du travail et le profit. Dans une telle économie, des conseils de consommateurs

et de producteurs coordonnent leurs activités au sein d'institutions qui promeuvent l'incarnation et le respect des valeurs préconisées. Pour y parvenir, l'écopar repose encore sur la propriété publique des moyens de production ainsi que sur une procédure de planification décentralisée, démocratique et participative par laquelle producteurs et consommateurs font des propositions d'activités et les révisent jusqu'à la détermination d'un plan dont on démontre qu'il sera à la fois équitable et efficient. Les valeurs qui y sont incarnées sont celles de l'équité, définie comme rémunération selon l'effort; de l'autogestion, entendue comme autogestion le fait de pouvoir influencer sur des décisions qui ont de l'impact sur nous à proportion de cet impact; de la solidarité, entendue comme la considération égale du bien-être des autres; de la variété, enfin, entendue comme diversité des outputs.

Ces valeurs sont-elles humanistes? Une telle économie fondée sur elles est-elle (ou non) humaniste? Pourquoi? Que faut-il mettre à sa place, si la réponse est non? Pouvez-vous proposer mieux? Que seraient par ailleurs des institutions politiques respectueuses du «centre humain»? Quelles fonctions accompliraient-elles, exactement? Dans le respect de quelles valeurs, précisément? Dans la décision de poser – ou non – ces questions, dans les réponses qui leur seront faites, l'anarchisme et l'humanisme ont l'occasion d'aller à la rencontre l'un de l'autre et d'apprendre l'un de l'autre.

## Pour conclure

On me permettra de conclure avec deux aveux.

Le premier : je m'attriste d'un humanisme qui ne pose pas sérieusement de telles questions, urgentes et sans doute même vitales pour l'humanité : car cet humanisme-là aurait renoncé à avoir une emprise réelle sur les problèmes de son temps.

Le deuxième : je désespère d'un anarchisme qui n'y répond pas dans le respect des idéaux humanistes, avec rationalité et en s'efforçant de donner sens et profondeur à ces idéaux : car cet anarchisme-là n'a aucune chance de contribuer à la résolution des graves problèmes qui hantent aujourd'hui l'espèce humaine.

Et je sais, bien entendu, et tiens à rappeler que bien des humanistes et bien des anarchistes se posent exactement les questions que j'ai soulevées et s'efforcent d'y répondre. ▼

.....  
*L'auteur enseigne les fondements de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal.*



Johane Patenaude

# Humanisme, à quel prix ?

**L**es humanistes sont généralement libéraux en matière d'application des biosciences à l'amélioration des vies humaines. En témoignent les positions de plusieurs dans les débats dont ceux, par exemple, sur l'euthanasie, le clonage, les cellules souches ou la reproduction assistée.

L'un des arguments de type humaniste parmi les plus fréquemment mis de l'avant réside en la préséance accordée à l'autonomie des personnes directement concernées, chacune étant considérée maîtresse de ses décisions, de son destin. L'humanisme tend alors à se définir comme un mouvement de pensée qui privilégie toute mise en œuvre dont on estime qu'elle favorise la poursuite des valeurs et désirs des personnes concernées.

Valorisant l'autonomie individuelle, l'humanisme est donc, depuis quelques décennies, considéré comme le plus puissant canal philosophique et politique pour contrer les abus et limiter l'instrumentalisation des personnes. Mais qu'en est-il de cette valeur d'autonomie individuelle lorsqu'un individu consent à sa propre instrumentalisation au nom de la poursuite de ses valeurs et de ses désirs ? Cette posture libérale extrême n'est-elle qu'une simple suite pragmatique, cohérente et légitime des choses ou, au contraire, assistons-nous à un effet pervers, à un glissement peu subtil du sens accordé jusqu'alors à la valeur d'autonomie ?

Cette question prend toute son ampleur lorsque qu'un article paru dans la revue de l'une des plus importantes organisations humanistes américaines propose, pour contrer la pénurie d'organes, le prélèvement d'organes sur des humains consentants et en santé, et leur vente libre. «Rather than behaving as though our lives are infinitely valuable, we instead behave as though they are *instrumentally* (en italique dans le texte) valuable by enabling us to pursue our values and desires. (...) Let the bidding begin !».

Conscient des problèmes d'éthique soulevés depuis longtemps par l'idée d'un commerce d'organes humains, l'auteur cité plus haut croit cependant les contourner en insistant sur le caractère *volontaire*

des individus concernés, c'est-à-dire les propriétaires actuels ou éventuels des organes mis en marché. Favorisant l'autonomie individuelle, l'auteur se réclame de l'humanisme.

Cette *nouvelle* application de la valeur d'autonomie proposée par l'auteur, est fort étonnante. Car la pensée humaniste ne l'endosserait sans doute pas. C'est, du moins, ce que permet de supposer le bref retour qui suit sur les notions d'humanisme et d'autonomie.

## Humanisme

Plusieurs définitions de l'humanisme ont jalonné notre horizon culturel et philosophique. Le terme désigne un programme culturel, scientifique, philosophique et, par bien des aspects, politique qui propose un *modèle humain* défini comme synthèse des qualités intellectuelles, sociales, affectives, caractéristiques de la *nature humaine*. L'humanisme est un courant de pensée idéaliste et optimiste qui place l'Homme au centre du monde, les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs. Il y a donc à travers les siècles différents humanismes (chrétien, libéral, marxiste).

Plus près de nous, il est difficile d'occulter la publication (1946) d'une conférence (1945) donnée par Jean-Paul Sartre à Paris et intitulée : L'existentialisme est un humanisme. S'insurgeant contre les destins *préétablis* (de Hegel ou du marxisme), Sartre y inscrit avec force l'idée d'une liberté humaine, c'est-à-dire d'un destin non prédictible qui se construit pas à pas. L'idée de la liberté humaine sera supportée avec autant de vigueur, quoique différemment, par Albert Camus, autre penseur de l'Après-guerre. Camus met l'accent sur l'absurdité fondamentale du *monde*, voire sur la *tendre indifférence* de ce dernier (Le mythe de Sisyphe). Son autre roman, *La Peste*, est un éloge à l'humain confronté à l'absurde et qui n'en investit pas moins un sens singulier (et non universel) à son existence par une alliance avec les autres humains soumis, comme lui, à l'absurde de la condition humaine.

Pour les besoins du propos, l'on retient que l'humanisme a l'éclatement pour base ; un éclatement (de la

nature) qui somme l'être humain à puiser le *sens* en lui-même puisqu'un sens externe à lui-même lui fait défaut.

Cette posture philosophique, portée à son apogée par ces philosophes de l'Après-guerre, coïncide avec les grandes Déclarations mondiales qui ont marqué cet Après-guerre. Ce n'est pas un hasard. Ces Déclarations visaient, et visent toujours, à rappeler que chaque être humain ne peut être instrumentalisé et que chacun de nous, un à la fois, fait ses choix et décide de son destin. La valeur d'autonomie est centrale à ces Déclarations qui, aujourd'hui encore, constituent la pierre angulaire des pratiques médicales humanistes tant en clinique qu'en recherche.

## La valeur d'autonomie

Un de ces documents initiateurs de la bioéthique moderne est sans contredit le Code de Nuremberg (1947). L'autonomie du sujet s'exprime surtout par le biais de l'évitement d'abus médicaux possibles. Par exemple, l'article 2 stipule que *l'expérience doit avoir des résultats pratiques pour le bien de la société impossibles à obtenir par d'autres moyens* et l'article 6 où *les risques encourus (pour la personne) ne devront jamais excéder l'importance humanitaire du problème que doit résoudre l'expérience envisagée*.

Il faudra attendre la Déclaration de Helsinki en 1964, pour que l'intention humaniste, en germe dans le Code de Nuremberg, soit achevée et clairement exprimée, comme dans l'un des articles suivants : « In research on man, the interest of science and society should never take precedence over consideration related to well-being of the subject ». Revue plusieurs fois entre 1964 et 2000, cette Déclaration est toujours une référence vivante et à la base de l'élaboration des multiples cadres normatifs nationaux en matière d'autonomie, base de l'éthique médicale contemporaine.

Ces cadres normatifs se font d'ailleurs de plus en plus nombreux. Pourquoi ? Simplement parce que les possibilités d'instrumentalisation des personnes (des patients) sont de plus en plus nombreuses. Citons, par exemple, la commercialisation des soins de santé, l'exploitation commerciale des résultats de recherche et, indirectement, des patients qui prennent part à ces expérimentations, les conflits d'intérêts et de rôles professionnels susceptibles d'affecter le caractère libre ou éclairé du consentement du patient. Et que dire du consentement obtenu auprès de personnes ou de populations dites vulnérables? La littérature abonde en ce qui touche les limites du consentement que l'on veut pourtant *libre et éclairé*. Un tour de piste rapide

sur Google ou Medline convaincra tout lecteur de ces limites.

Faut-il en déduire que l'autonomie est une valeur impossible à atteindre et que, les Codes et Déclarations étant des vases creux, il faille socialement laisser chaque personne à elle-même pour décider selon *ses valeurs et ses désirs* ? Ce postulat supposerait implicitement que toute valeur de justice et d'équité soit au second rang. Est-ce cela que, collectivement, nous désirons ? Si oui, soyons cohérents et abolissons au plus vite toute institution pour ne conserver que les Offices de Protection des consommateurs.

Le pluralisme des valeurs et des désirs de chacune et chacun, est certainement l'un des plus grands défis de la philosophie et du politique aujourd'hui. Le temps est révolu où l'homologie des discours des interlocuteurs était garantie par leur appartenance à une *universitas* qui savait cultiver un horizon unitaire. Nous sommes nous-mêmes bien éloignés de cette mémoire culturelle longtemps vécue comme universelle. Mais l'*éclatement* n'est-il pas le royaume à partir duquel l'humanisme s'est établi et ce, depuis l'antiquité ? Alors, où est le problème ?

Le problème, semble-t-il, est que le commun dénominateur de la *nouvelle* application de la valeur d'autonomie que nous proposent certains repose sur une simple logique du besoin individuel. Or, non seulement cette conception de l'autonomie ne permet pas d'évacuer les enjeux éthiques inhérents aux choix sociaux complexes, mais elle est à l'opposé des bases philosophiques de la pensée humaniste.

Une logique du besoin individuel, ou pensée libérale extrême, ne peut se confondre avec la liberté individuelle (d'expression, de conscience, etc.) car cette dernière s'élabore en conjuguant avec la liberté d'autres que soi. Cet espace à plusieurs donnant sens à l'action est basé sur ce que Ricœur nommait le souci de soi, le souci de chacun et le souci d'autrui. Cette logique s'oppose aussi à la pensée humaniste, car cette dernière prône l'autonomie humaine, c'est-à-dire l'exigence d'être sujet, et non objet, dans le projet existentiel de l'autre (de Beauvoir).

Choisir *volontairement* de s'instrumentaliser soi-même - au nom de la poursuite de ses valeurs et de ses désirs - revient à se choisir en tant qu'objet du projet d'un autre. Cet esclavagisme, même volontaire, n'a rien à voir avec la valeur d'autonomie de la personne; et encore moins avec l'humanisme dont il tente de se réclamer. ▼

.....

L'auteur est professeure agrégée, département de chirurgie, faculté de médecine, Université de Sherbrooke.



Claude M.J. Braun

# Éva Circé-Côté

## Féministe et militante laïque (1871-1949)



**F**ille d'Exilda Descarie et de Narcisse Circé, marchand, Eva fit ses études au couvent des sœurs de Ste-Anne de Lachine.

Fut-elle athée ? On la sait libre-penseuse puisqu'elle s'est définie ainsi, et franc maçonnes puisqu'elle fut associée ainsi que son mari à la loge Émancipation ainsi que la loge Force et Courage, loges qui promouvaient l'humanisme radical fondé sur le rationalisme et l'égalité. Elle fut militante laïque : elle réclama la séparation des Églises et de l'État. Bravant la réaction rageuse de l'Église catholique, elle eut l'outrecuidance de faire incinérer au cimetière du Mont Royal la dépouille de son mari (ainsi qu'il le souhaitait).

Elle préconisa l'éducation gratuite et obligatoire et fonda avec Gaëtane de Montreuil (Georgina Bélanger) une première école laïque au Québec. Malgré l'opposition du cardinal Bruchesi, elle fonda en 1903 la première bibliothèque publique du Québec, la bibliothèque technique de Montréal. Avec Hector Garneau, petit-fils de l'historien François-Xavier Garneau, elle fonda ensuite la Bibliothèque municipale de la Ville de Montréal. Garneau fut nommé bibliothécaire et Éva Circé-Côté bibliothécaire adjointe. Elle garda ses fonctions jusqu'en 1932.

Contre l'Église catholique réactionnaire, elle préconisa l'abolition de la peine de mort, le refus d'obéissance et de soumission, le contrôle des naissances, le droit des femmes au travail rémunéré, l'égalité des

sexes, l'admission des femmes au Barreau, la réforme du code civil qui infantilisait les femmes (ex : financièrement), ainsi qu'un grand nombre d'autres changements sociaux progressistes et avant-gardistes. Eva Circé-Côté défendit le droit des femmes au travail au moment où l'Église catholique et le patronat et les médias commerciaux préconisaient tous le retour des femmes au foyer pour laisser les emplois aux hommes qui revenaient de guerre.

« Si l'on croit avoir trouvé le moyen de faire réintégrer le foyer à celles qui se sont bâties un nid à elles et qui ont organisé leur existence pour vivre indépendantes, on se trompe grandement. Elles prendront un autre chemin que celui de la maison, et ce n'est pas celui qui conduit à l'église. »  
(Éva Circé-Côté, 1934)

Elle lisait avec affection, et citait abondamment, nombre d'ouvrages que l'Église catholique avait mis à l'index : « Ici, pour être bien vu il faut dire que Voltaire est un écrivain de bas étage, Rousseau un être dépravé, Zola un pornographe, Michelet un historien de second ordre, et avoir soin de les faire tous mourir de mort honteuse. Pour avoir de l'esprit et du talent, il faut avoir son billet de confession dans sa poche. Triste mentalité que la nôtre... » (Éva Circé-Côté, 1909).

Peut-on conclure de tout cela qu'elle était humaniste athée ? Personnellement, je le pense fort probable.

**Peut-on conclure de tout cela  
qu'elle était humaniste athée ?  
Personnellement,  
je le pense fort probable.**

Eva Circé épousa le Dr Pierre-Salomon Côté en 1905 (1876-1906) et eut une fille, Ève. On allait bientôt surnommer le Dr Côté «médecin des pauvres», et les deux époux fréquentèrent les milieux avancés de Montréal : les francs-maçons et les plus progressistes des libéraux. Le Dr Côté est décédé très jeune, en décembre 1909, laissant Éva avec une petite fille à élever, faire vivre et protéger, ce qu'elle fit avec brio.

Politiquement très active, Éva fut militante d'inspiration nationaliste, féministe et fortement progressiste et égalitariste. Son action politique consista beaucoup en billets publiés toujours sous nom de plume. Ses noms de plume devinrent très connus au Québec (Colombine, Musette, Jean Nay, Fantasio, Paul S, Bédard, Arthur Maheu et Julien Saint-Michel) et beaucoup lus, mais la femme devait rester inconnue du public pour protéger sa vie privée et son enfant. Elle changeait de pseudonyme à mesure que les revues devenaient trop timorées pour l'ardeur et l'avant-gardisme de ses propos.

La pamphlétaire Éva Circé-Côté passa près d'être complètement délaissée par l'histoire du Québec, n'eût été du travail de recherche remarquable de ses premières biographes qui furent aussi historiennes (Micheline Dumont, Louise Toupin, et Andrée Lévesque). Aussitôt qu'en 1900, Eva Circé envoya un premier texte à Louvigny de Montigny du journal *Les Débats* auquel elle collaborera pendant un an. Elle fonda la maison d'édition L'Étincelle en 1902 et écrivit régulièrement dans les journaux libéraux *Les Débats*, *Le Pionnier*, *L'Avenir du Nord*, et *Le Pays* avant de passer au *Monde ouvrier* en 1916, pour publier au total plus de 1500 chroniques, essais et poèmes – surtout dans les médias syndicaux. On lui doit quatre pièces de théâtre et, en 1924, *Papineau. Son influence sur la pensée canadienne. Essai de psychologie historique*. Styliste reconnue, elle utilisait l'outil qu'elle maîtrisait le mieux, sa plume, pour éclairer et persuader. Ses pièces de théâtre ont été jouées devant public et toutes ont gagné des prix; son *Bleu, Blanc, Rouge*, en 1903, et son *Papineau*, en 1922, ont été acclamés par la critique. Ses nombreuses chroniques avaient leur lectorat et ont provoqué des débats dans la grande presse.

Mais Éva Circé-Côté n'était pas non plus personne à se cacher et ne faire que ratiociner dans un coin. Elle donna de nombreuses conférences publiques et entrevues à la radio.

Nationaliste égalitariste, Eva proposa en 1911 que l'on remplace la fête de la Saint-Jean-Baptiste par celle des Patriotes. Elle dénonça l'impérialisme, l'antisémitisme, le pouvoir religieux et préconisa un rôle actif et redistributeur de l'État.

Son égalitarisme alla beaucoup plus loin que la lutte pour le droit de vote, l'instruction obligatoire et universelle, etc. Elle voulut créer une société de véritable partage de la richesse, concept rarement exprimé de façon sincère au Québec. Elle voulut se servir de sa plume comme d'un *outil de délivrance pour les plus dépourvus de la société*.

Mais ce qui est encore plus extraordinaire chez cette femme élevant seule un enfant fut que, malgré une passion pour la lecture et pour la réflexion et l'écriture, elle ne se limita aucunement à cela. Elle créa des œuvres très concrètes et eut l'énergie de les faire fructifier : le système de bibliothèques publiques du Québec, le réseau des écoles laïques du Québec, l'édition francophone au Québec, et les associations d'artistes et d'écrivains (elle fut la première vice-présidente de la société des auteurs canadiens) lui doivent tous une fière chandelle.

## Elle exprimait très clairement une croyance en la perfectibilité de l'humanité.

Elle se battit contre toutes sortes de formes d'incompétence, de corruption, de népotisme, et préconisa des réformes pour assainir les mœurs politiques : *On ne peut exiger du peuple une délicatesse de conscience que la classe dirigeante ignore*.

Elle était profondément démocrate en ceci qu'elle était convaincue que l'éducation et l'autonomie intellectuelle, économique et morale seraient souhaitées par chaque citoyen pour peu qu'on lui en offre la possibilité, grâce à des bibliothèques publiques gratuites, et l'instruction gratuite, laïque et obligatoire. Elle exprimait très clairement une croyance en la perfectibilité de l'humanité.

Son avant-gardisme était remarquable pour l'époque. À la différence de son mentor intellectuel, Louis-Joseph Papineau, chez Éva Circé-Côté, contrairement au discours dominant du début du XX<sup>e</sup> siècle au Canada français, on ne trouve aucune référence à l'agriculture ou à la campagne comme monde idéal que la ville devrait s'efforcer d'imiter, voire de reconquérir. Elle observa plutôt avec bonne humeur et entrain les changements dans les mœurs sociales, notamment le

rôle imparti aux deux sexes, à condition que cela conduise à de véritables progrès sociaux. Dans ses articles, elle a contesté notamment la notion de «chef de famille» (Le monde ouvrier, n°15, vol IV, p.16).

Son féminisme alla très loin, et était extraordinairement visionnaire : elle préconisait une éducation égale des garçons et filles, et toutes les réformes que nous avons connues depuis -affranchissant la femme québécoise comme citoyen à part entière. Elle dénonça le harcèlement sexuel qui sévissait sur maints lieux de travail.

«Il y a dans leur âme [les femmes] une sorte de lumière

intérieure, comme des lueurs d'aurore qui jettent sur les choses des clartés anticipées. Cette vision directe... provient de leur merveilleuse sensibilité. [...] L'instinct des femmes est plus près que nous de la nature, est plus raisonnable que notre jugeote boiteuse. [...] La femme moderne devra racheter l'humanité qui agonise sous un joug de fer. Le sort de l'univers est entre ses mains.» (Éva Circé-Côté, entre 1922 et 1932, sous le pseudonyme de Julien Saint-Michel).

Femme d'esprit, femme de raison, et femme de cœur, Éva Circé-Côté eut tout pour elle... et le redonna en entier au peuple québécois. Elle est une véritable héroïne humaniste de chez nous. ▼

.....  
L'auteur est professeur titulaire au Centre des Neurosciences Cognitives de l'UQÀM.

### Notes

Dumont, M., & Toupin, L. (2003). *La pensée féministe au Québec*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage.

Lévesque, A. *Éva Circé-Côté*, dir. M. Darsigny, et al. Ces femmes qui ont bâti Montréal, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1994.

# La laïcité est humanisme

Voici l'énoncé de principes humanistes adopté par le Conseil national du Mouvement laïque québécois en novembre 2005. Nous le soumettons à tous les membres du mouvement pour discussion. Veuillez faire parvenir vos commentaires au rédacteur de Cité Laïque.

Considérant que l'humanisme laïque est une philosophie qui recherche l'épanouissement de l'être humain en se fondant sur ses capacités intellectuelles et éthiques en dehors de toute référence surnaturelle, le Mouvement laïque québécois se définit comme une organisation humaniste et fait siens les principes suivants :

1. l'humanisme affirme que les êtres humains sont responsables du sens qu'ils donnent à leur vie;
2. l'humanisme est fondé sur la compassion et l'empathie de l'être humain envers ses semblables;
3. l'humanisme vise le plein développement de chaque être humain;
4. l'humanisme est l'un des fondements de la laïcité; conséquemment, les humanistes défendent la

liberté de conscience de même que la séparation du religieux et du politique;

5. les humanistes poursuivent une éthique indépendante des notions et préceptes dictés par les religions;
6. les humanistes soutiennent l'application des principes de la démocratie dans tous les rapports sociaux; ils œuvrent au développement et à la défense des libertés fondamentales, de la justice et de l'équité sociale de même que pour l'élimination des discriminations;
7. les humanistes recourent à la raison et à la méthode scientifique comme guide d'action et de compréhension de la réalité;
8. les humanistes préconisent la résolution pacifique des conflits entre les individus, les groupes et les nations;
9. les humanistes affirment que les êtres humains font intrinsèquement partie de la nature et que leur survie, comme celles des autres formes de vie, dépend de la protection de la qualité de l'environnement. ▼



Jacques Lajoie

# Internet : le St-Graal

## La nouvelle plaie d'Occident

Au-delà du prodige et du merveilleux d'Internet, on y distingue des aspects médiocres ou lamentables. Pour tous les enjeux auxquels nous pourrions nous adresser, le débat continue de faire rage. Mais à bien y regarder, il est possible d'offrir un bilan plutôt positif. Cela sera probablement contesté par les personnes ou les organismes qui y perdent de la présence d'Internet, comme les entreprises pour qui la connaissance et la culture ne sont que des objets commerciaux. Voyons certains des enjeux parmi les plus discutés.

### Cyberdépendance ou nouvelle passion ?

Le concept de cyberdépendance est loin d'être accepté par la communauté des psychologues. Il fait référence à une condition pathologique définie en premier lieu dans le cadre des dépendances aux drogues par des comportements bien définis : négligence de l'hygiène personnelle et de la communication avec la famille et les amis et lors d'un sevrage, anxiété, dépression et violence, absentéisme au travail. Il est plutôt rare de trouver un cybernaute affligé de tous ces symptômes. À la limite, le «geek», bien connu pour sa tenue débraillée, les boissons gazeuses et la pizza encombrant la table, a plutôt une allure sympathique.

Il est plus raisonnable d'émettre l'hypothèse que l'utilisation excessive d'Internet soit partie prenante d'une situation pathologique déjà existante. Des comportements compulsifs de jeu ou de recherche de stimulation sexuelle vont trouver dans Internet le terrain idéal pour se développer. L'offre y est immense, car le produit est très rentable. Les casinos électroniques et les sites de pornographie sont parmi les plus payants sur Internet. Ils ne coûtent pas chers à développer et à maintenir. Ils sont tellement rentables que certains propriétaires déclarés sont des prête-noms pour des grandes entreprises reconnues comme vertueuses (fournisseurs de service de télécommunications, multinationales du divertissement). Par ailleurs, comme le souligne le sociologue Serge Proulx dans *La Révolution Internet en question* (2004), le gambling en ligne est totalement asocial mais le «tchat» compulsif est prosocial et est associé au besoin de communiquer. Il va sans dire que le besoin social est plus sain que le besoin de récompense monétaire.

L'utilisation excessive d'Internet peut être aussi associée à une passion, qu'elle soit amoureuse, sociale, sportive ou artistique. Bien des internautes qui passent

de nombreuses heures devant leur clavier peuvent être considérés non pas comme des «drogués», mais plutôt comme des passionnés au même titre que les «rats» de bibliothèque ou les «constant readers» qui font de leurs nuits blanches les délices des éditeurs de «best-sellers». Et les collectionneurs de timbres, sont-ils plus «timbrés» pour cela ?

Robert Vallerand, un chercheur renommé en psychologie sociale, a développé une approche motivationnelle au concept de passion qui décrit certains comportements excessifs de façon plus positive. Selon Vallerand, la passion est une forte inclination envers une activité intéressante et importante dans laquelle les individus investissent temps et énergie. Si l'activité est internalisée et autodéterminée, la passion est dite harmonieuse. Si la passion n'est pas autodéterminée, elle impliquera des activités qui sont en conflit avec le concept de soi et sera dite obsessionnelle. L'autodétermination qui sous-tend un comportement dépend du degré de liberté dans le choix de l'activité et de sa congruence avec les valeurs de la personne et de son concept de soi.

Une étude de l'équipe Vallerand publiée en 2003 a exploré ces concepts dans le contexte d'Internet et la relation de couple et a trouvé que ce n'est pas l'usage d'Internet en soi ni l'implication envers Internet qui sont préjudiciables aux relations intimes. Cette recherche montre bien que les usages excessifs d'Internet ne sont pas déclenchés par l'accès à celui-ci, mais proviennent de prédispositions psychologiques particulières à l'individu.

### Échange communautaire de fichiers gratuits ou vol de propriété intellectuelle ?

Les spécialistes en économie d'Internet ont analysé Internet sous l'angle des rapports économiques fondamentaux. Selon Thomas Serval, un éminent économiste français formé à Harvard, Internet fournit une situation très originale et imprévue à la loi de l'offre et de la demande. Cette loi détermine que la valeur des objets augmente si l'offre diminue ou si la demande augmente. Un objet unique et très convoité, comme un tableau de maître, peut atteindre une valeur considérable. Certains objets, qui n'ont de valeur que par association, pourront aussi provoquer une forte demande (par exemple les voitures d'un grand peintre, ou des petites culottes de Madonna). Ces objets ne peuvent être copiés, sauf par des fraudeurs de grand talent.

Les objets numériques ont ceci de particulier qu'ils peuvent être copiés en quantité illimitée et à peu de frais sans altérer leur valeur intrinsèque. Puisque l'offre devient ainsi à toutes fins pratiques infinie, la valeur est alors considérée comme nulle. Ce phénomène économique est d'autant plus important que les biens numériques occupent une place de plus en plus grande dans notre société. Les films, la musique, les logiciels, même les livres peuvent être numérisés. Il s'agit là de la plus grande partie de la culture, la culture de masse, celle qui s'adresse à l'ensemble des consommateurs, contrairement au commerce des objets culturels réels et uniques, comme une peinture ou une sculpture, qui s'adressent à des acheteurs uniques.

Cette loi «incontournable» de l'économie d'Internet a des répercussions sociales considérables. Elle provoque une confrontation importante entre des créateurs, des commerçants intermédiaires et des consommateurs. Si plusieurs créateurs y perdent au change, d'autres bénéficient d'un accès accru à leurs œuvres. Certains commerçants, surtout ceux qui s'étaient fabriqué un empire extrêmement lucratif (Vivendi-Seagram's, Time-Warner, Walt Disney-AOL), quelques fois en abusant des créateurs et des consommateurs, utilisent tous les moyens juridiques pour retrouver leurs privilèges, avec un succès jusqu'à maintenant mitigé. D'autres commerçants, issus de la génération numérique, ont inventé de nouveaux moyens de distribution (Apple iTunes, iPod), mieux adaptés à l'économie d'Internet et qui font fureur auprès des jeunes. Conséquence heureuse, les chansons populaires peuvent maintenant se vendre à l'unité, rendant obsolète l'ajout de pièces médiocres destinées à remplir le CD.

Quant aux Internautes, surtout ceux qui sont nés avec une souris dans les mains, l'échange de fichiers n'est pas perçu comme un acte immoral. Bien sûr, les arguments ne volent pas toujours très haut (comme voler un voleur ce n'est pas voler), mais la plupart du temps, les jeunes ont toujours connu Internet comme une ressource communautaire, autant pour l'échange de biens que pour l'échange verbal. D'ailleurs, ils payent leur fournisseur de service, qui leur impose des frais supplémentaires lorsque les téléchargements dépassent les quotas permis. Ajoutons à cela la taxe pour les droits d'auteurs à l'achat de CD et DVD vierges et bien des jeunes (et des moins jeunes : -) considèrent que la moralité a recouvré tous ses droits.

Il est à noter que cette loi de l'économie d'Internet a bien servi les grands du numérique comme Bill Gates qui a pu empocher des dizaines de milliards en faisant en sorte d'empêcher la copie de ses logiciels grâce à

Internet. Ses logiciels sont vérifiés sur votre ordinateur par le serveur de Microsoft au moment de l'actualisation. Conséquence d'un contrôle un peu exagéré, de plus en plus d'internautes se tournent vers le logiciel libre, qui n'est pas gratuit, mais dont le code source est disponible à qui veut l'améliorer, encourageant ainsi un développement efficace du logiciel par et pour la communauté.

## Disparition du face à face ou accentuation des liens sociaux ?

Un des préjugés les plus persistants à l'égard d'Internet est qu'il isole socialement ses adeptes, qu'il empêche les vraies relations en face-à-face, où qu'il n'en offre qu'un ersatz médiocre. Tout n'est pas parfait mais c'est plutôt du contraire qu'il s'agit. Avant l'apparition d'Internet, l'utilisation de l'ordinateur se limitait à l'utilisation de progiciels comme le traitement de texte et à la programmation. Il y avait bien une interaction mais elle se limitait entre l'utilisateur et l'ordinateur. Internet a ajouté la communication sociale et l'accès au Web. Le courriel s'est développé à une

vitesse fulgurante, dépassant la correspondance postale après quelques années. Même chose pour le «tchat», la messagerie instantanée, les sites Web de

rencontres. Même les appels interurbains par Internet, qui sont gratuits, sont en voie de supplanter les appels traditionnels (Skype.com). Pour le meilleur et pour le pire. Peut-être.

Mais qu'on ne dise pas qu'Internet isole les humains. Internet est devenu un dispositif puissant de rassemblement social. Bien des communications via Internet sont aussi authentiques et aussi riches qu'entre deux personnes en face-à-face ou, pourquoi pas, au téléphone. Des communications en face-à-face qui sont faussées par la tromperie de l'un ou des deux, cela se trouve aussi. Peut-être plus facilement au téléphone qu'en face-à-face car il n'y a que la voix. Peut-être encore plus facilement via Internet car il n'y a que le texte écrit. Le détournement de l'identité qui est très à la mode dans notre société matérialiste pas toujours humaniste y trouve son profit sur Internet. Les internautes ont cependant développé des façons d'améliorer la communication textuelle. Par les émoticons ( : - ) et peut-être un jour par une meilleure utilisation de la langue écrite.

La présence d'Internet a suscité le développement de nouvelles ressources communautaires dans tous les domaines. Les communautés de pratique, comme celle des infirmières du Québec ou celle des psychologues scolaires, permettent à leurs membres d'échanger entre eux par courriel autant pour des raisons professionnelles que

## [...] l'échange de fichiers n'est pas perçu comme un acte immoral [...]

sociales. Lorsqu'un membre envoie un courriel, tous les autres membres le reçoivent. Par exemple, un psychologue scolaire va présenter un cas difficile et d'autres membres plus expérimentés vont proposer des solutions. Ceux qui ne participent pas à la discussion peuvent aussi profiter de ces échanges pour accroître leur expertise.

Un autre exemple d'une ressource communautaire efficace est celui du cybermentorat. Le cybermentorat est une formule de mentorat qui utilise le Web pour faciliter les communications. La ressource la plus achevée au Québec est Academos.qc.ca qui a été développée par Catherine Légaré et Jacques La-joie à l'UQÀM. Academos est un programme de cybermentorat vocationnel qui s'adresse aux adolescents québécois. Il réunit par courriel sécuritaire des jeunes qui veulent avoir des informations sur un métier de façon concrète avec des mentors provenant de tous les domaines du travail. Plus de 60 000 messages ont été échangés en cinq ans entre 9 000 jeunes et 700 mentors. Les échanges textuels portent sur le métier et la profession du mentor et les bonnes trajectoires de formation. Après quelques échanges, il est fréquent d'observer des comportements (épistolaires) d'entraide et de soutien du mentor envers le jeune.

Pour plusieurs adolescents, ce lien privilégié n'aurait pu avoir lieu sans Internet. Mais le plus étonnant, c'est que la relation textuelle contribue à enlever des barrières de communication qu'on retrouve souvent dans le face-à-face. Finies les contraintes de lieu ou de temps, finis les préjugés dus aux différences d'âge ou d'apparence ou d'élocution. Il reste cependant les différences d'écriture!

### Accès à la connaissance ou à l'information ?

Ainsi, Internet aura provoqué un virage historique dans l'histoire des usages de l'informatique. Les programmeurs sont devenus des communicateurs. Mais il ne faut pas oublier qu'un changement de société encore plus radical est survenu lors de l'apparition du Web, de ses bases de données et des moteurs de recherche permettant d'y naviguer. Avant Internet, les seuls dispositifs informatiques de recherche d'information se trouvaient dans les encyclopédies CD-ROM, généralement chères et plutôt limitées.

En quelques années, les moteurs de recherche et les bases de données sont devenus des compagnons discrets et constants de la vie quotidienne. Vous ne vous rappelez

plus le nom de cette comédienne qui jouait dans un film pas très récent dont vous avez aussi oublié le titre, mais vous vous souvenez du nom du réalisateur, mettons François Truffaut. En trois clics et vingt secondes, vous entrez sur Internet Movie Data Base, vous trouvez Truffaut et la liste de tous ses films, puis le nom de la comédienne dans le film que vous avez reconnu. Vous pourriez ensuite voir la liste de tous les films où elle a joué. Cet exemple illustre le meilleur de la recherche sur Internet. Les informations sont déjà catégorisées et constituent la plus grande partie de la culture cinématographique. Dans d'autres domaines qui ne sont pas encore catalogués, vous devrez utiliser un moteur de recherche.

Le moteur de recherche a une puissance inouïe mais cela est aussi sa faiblesse. La requête «François Truffaut» sur Google donne plus d'un million de liens hypertextes (dont IMDB en cinquième place). Vous trouverez sans doute le nom de la comédienne mais après plusieurs minutes d'exploration.

La faiblesse du moteur de recherche vient de ce que la requête est rarement contextuelle. Google va régurgiter toutes les occurrences où le mot est ren-

contré. Au lieu de suivre les indications du bibliothécaire et sa nomenclature hiérarchique et autoritaire, vous naviguez dans un univers multidimensionnel où tous les éléments sont reliés les uns aux autres sans catégories logiques autres que la présence du mot recherché. Heureusement, Google a évolué depuis sa création et dans sa version actuelle, les premières réponses représentent le choix de pages web les plus référées par les autres pages. Autrement dit, Google calcule le nombre d'hyperliens menant aux pages contenant le mot que vous cherchez. Des pages qui n'ont jamais été référées s'appellent des îlots et sont en fin de liste. Cet effet de popularité est souvent dû à la satisfaction des internautes, elle-même liée à la qualité de l'information trouvée sur cette page.

### Éradication de la pauvreté ou fracture numérique?

Le sommet de Tunis à l'automne 2005 a bien montré que la fracture de la richesse est aussi présente dans l'accès à Internet. En Afrique, Internet se retrouve dans l'extrême nord et dans l'extrême sud. Au centre, l'accès est à presque zéro. Ce qui reflète bien l'extrême pauvreté de ces pays. Il y aura une fracture numérique tant que des dispositions ne seront pas prises pour qu'un partage

**Mais le plus étonnant,  
c'est que  
la relation textuelle  
contribue à enlever  
des barrières  
de communication  
qu'on retrouve souvent  
dans le face-à-face.**

équitable des richesses réelles et virtuelles puisse avoir lieu à l'échelle planétaire. Même le nouvel ordinateur révolutionnaire à 100\$US développé par Nicholas Negroponte, le directeur du Media Lab de M.I.T., qui peut trouver son énergie par un ressort mécanique, ne sera pas facilement à la portée des plus démunis (voir <http://web.media.mit.edu/~nicholas/>). D'ailleurs, il est significatif de constater que la première commande de cent mille ordinateurs provient du gouvernement du Massachusetts pour les écoliers de l'état. Dans certains pays, c'est la facture de la sécurité qui fait reculer les acheteurs.

Il existe cependant un autre type de fracture numérique, même dans les pays industrialisés où la grande majorité des habitants ont accès à Internet. Par exemple, nous pourrions difficilement parler de fracture numérique au Québec alors que 98% des jeunes Québécois utilisent Internet. Pourtant, bien des jeunes qui ont accès à Internet n'ont pas réussi à s'appropriier les outils qui sont offerts. Selon une étude menée aux États-Unis, les enfants qui avaient accès à Internet à la maison étaient plus compétents dans l'utilisation des outils que les enfants ayant accès à Internet seulement à l'école. C'est là que se trouve la fracture numérique.

### L'écriture: en chute libre ou nouvel âge d'or ?

L'écriture n'est pas que l'apanage des écrivains professionnels et des journalistes. Elle appartient à tous les humains alphabétisés, qui s'en servent d'abord et avant tout pour communiquer entre eux. À ce titre, Internet a fait exploser l'écriture. Une écriture qui était en chute libre depuis le déclin de la correspondance épistolaire après la Deuxième Guerre mondiale. Elle était un trait prévalent de la culture depuis le dix-neuvième siècle et elle était très bien soutenue par les sociétés postales.

L'écriture s'apprend à l'école primaire, mais elle est rarement utilisée par les enfants qui n'ont pas l'occasion de l'utiliser à l'extérieur de l'école. Autrefois, les enfants se trouvaient un correspondant dans une autre ville ou à l'étranger et ils s'échangeaient quelques lettres. Depuis l'apparition d'Internet, pour la première fois dans notre culture, les enfants ont une occasion concrète et soutenue d'écrire, principalement au moyen des courriels. Or il est établi par les éducateurs et les psychologues que la meilleure façon de parfaire son écriture, c'est en la pratiquant le plus souvent possible. Et la conséquence très positive de l'utilisation de l'écriture, c'est le développement et la structuration de la pensée. Plus on écrit bien, plus on pense bien.

.....  
L'auteur est professeur de psychologie à l'Université du Québec à Montréal.

## Ce qui est important ici est que les jeunes communiquent par écrit, malgré les fautes.

Bien sûr, vous allez me dire, les enfants écrivent mal, ils envoient leurs messages sans avoir vérifié au préalable l'orthographe et la grammaire. Cela est vrai. D'ailleurs, le problème s'accroît depuis que les enfants utilisent le texto, une formule de courriel à partir du téléphone cellulaire. L'exigüité du clavier et de l'écran a renforcé l'utilisation des abréviations popularisées par le tchat. Il faut mentionner que les adolescents ont souvent développé un langage propre à leur cohorte, comme le verlan, leur permettant ainsi de s'affirmer comme groupe face aux adultes. Ce qui est important ici est que les jeunes communiquent par écrit, malgré les fautes. Plus tard, lorsqu'ils auront à échanger des courriels avec des adultes, ils auront au moins acquis les habiletés de base de l'écriture et pourront plus facilement corriger la syntaxe et la grammaire.

Cette opinion est partagée par bien des linguistes qui voient dans Internet un instrument de développement de la langue. N'oublions pas par ailleurs que la prochaine génération d'adolescents aura lu des dizaines de milliers de pages de roman d'Harry Potter, ce qui est aussi une première dans l'histoire culturelle. Nous avons donc maintenant les deux éléments permettant la réussite du développement du langage écrit : la lecture et l'écriture dans un contexte de motivation intrinsèque.

### Conclusion

Internet a évolué considérablement depuis son apparition il y a dix ans. Les moteurs de recherche sont devenus plus efficaces. Des ressources extraordinaires sont maintenant disponibles dans tous les domaines de la culture, de la science et de l'art. Les internautes réalisent de plus en plus le potentiel communautaire d'Internet. Même l'écriture prend un nouvel envol. Personnellement, j'ose affirmer qu'Internet est un événement culturel aussi important pour l'humanité que l'invention de la presse à imprimer par Gutenberg au quinzième siècle et qui a été une des causes de la Renaissance.

C'est pourquoi il faut conserver la structure non hiérarchique d'Internet et empêcher qu'il devienne assujéti à des autorités commerciales ou sous un gouvernement unique. En même temps, il faut faire en sorte que les enfants puissent en bénéficier dans la famille, car ce n'est qu'à la maison qu'on peut prendre le temps de s'approprier ces nouveaux outils et d'explorer le monde à son rythme. ▼



Bernard Cloutier

D'aucuns ont soutenu que les fondateurs de l'Association humaniste du Québec auraient dû choisir l'épithète *athée* au lieu de *humaniste* pour éviter toute ambiguïté.

Je ne suis pas très porté sur

les jeux de mots mais, compte tenu de l'insistance avec laquelle cette remarque a été maintes fois répétée, je veux bien y répondre en présentant deux petits jeux de mots fort simples qui devraient clarifier les choses pour tout le monde.

Le premier consiste à extraire et associer huit épithètes et leur signification de la liste des 16 items qui suivent : agnostique, athée, bright, croit en un créateur qui intervient constamment dans sa création, croit en un être suprême qui n'intervient pas dans l'univers, déiste, doute de tout ce qui n'est pas prouvé, humaniste, laïque, milite pour la séparation des Églises et de l'État, nie l'existence de dieu, perçoit l'univers sans éléments surnaturels, sceptique, s'interroge sur l'existence de dieu, situe l'homme avant tout dans l'univers, théiste. Ce genre de jeu d'association est courant des tests d'admission à Mensa.

La réponse suivante vous aurait valu des points.

1. agnostique = s'interroge sur l'existence de dieu
2. athée = nie l'existence de dieu
3. bright = perçoit l'univers sans éléments surnaturels
4. déiste = croit en un être suprême qui n'intervient pas dans l'univers
5. humaniste = situe l'homme avant tout dans l'univers
6. laïque = milite pour la séparation des Églises et de l'État
7. sceptique = doute de tout ce qui n'est pas prouvé
8. théiste = croit en un créateur qui intervient constamment dans sa création

Le second petit jeu, également courant dans les tests

de QI, consiste à identifier la paire étrangère parmi les 8 ci-dessus. La bonne réponse est le numéro 6 car les autres items traitent de diverses perceptions, dualistes ou non, de l'univers alors que l'épithète laïque concerne des structures de pouvoir érigées par l'homme et insiste sur la séparation des pouvoirs civil et religieux qui dominent la société. Force est de constater que ce thème est essentiellement politique ce qui n'est pas le cas des 7 autres.

En choisissant de situer l'homme avant tout dans l'univers, les fondateurs de l'AHQ ont clairement écarté l'hypothèse dualiste soutenue par les théistes et les déistes. Quant aux sceptiques, ils évitent soigneusement de se prononcer sur tout ce qui n'est pas prouvable et les agnostiques posent la question de l'existence de Dieu mais n'osent pas y répondre. Restent les athées, les brights et les humanistes. Leurs perceptions du réel sont très semblables sinon identiques, mais ils se distinguent nettement par la façon dont ils se caractérisent eux-mêmes en accordant plus ou moins d'importance à l'existence de Dieu.

Une association dont les membres n'auraient en commun que la caractéristique d'être athées, se rapprocherait étonnamment du tribalisme idéologique du genre *nous-les-bons-qui-avons-raison* par opposition à *tous-les-autres,-les-pas-bons-qui-ont-tort* qui caractérise les organisations religieuses, les sectes et les sociétés secrètes. Étant donné l'absence du moindre élément de preuve en la matière, on doit convenir que de tels *athées primordiaux* feraient, en s'identifiant à leur négation de Dieu, un acte de foi égal à celui des théistes et des déistes qu'ils méprisent.

Quant aux brights qui mettent l'accent sur leur vision d'un univers exempt d'éléments surnaturels, leur adhésion à la communauté virtuelle bright est avant tout un affranchissement personnel des manipulations intellectuelles imposées aux enfants par les diverses autorités religieuses. On pourrait les qualifier d'*athées-par-défaut-d'avoir-perçu-le-surnaturel*. Le phénomène bright est ouvert à tous ceux qui se reconnaissent dans la définition bright, mais il est volontairement anarchique et sans structures.



Enfin, les humanistes se caractérisent par leur choix de situer l'homme devant toutes choses dans l'univers. Il va sans dire que cela implique situer l'homme devant tout hypothétique être suprême. Il n'y a donc aucune ambiguïté au sujet du rejet de l'hypothèse divine par les humanistes. Ce rejet n'est toutefois pas d'une importance primordiale comme pour les athées, il n'est que la conséquence du choix de la priorité absolue accordée à tous les aspects du bien-être et du développement de l'homme. Le choix du terme *humaniste* s'est donc imposé tout naturellement aux fondateurs de l'AHQ. C'est un terme large et généreux, rassembleur et ouvert à tous. L'humanisme est l'antithèse du tribalisme idéologique évoqué plus haut. Certains ont tenté de le récupérer en y collant le complément chrétien, ce qui a produit le non-sens d'associer *placer l'homme avant tout avec l'être suprême Jésus Christ*.

L'humanisme ne tolère aucun complément. Il ne peut pas plus y avoir d'humanisme islamique (islam = soumission à Allah), ou d'humanisme inca ou serbe ou croate ou d'humanisme québécois ou chinois ou congolais. Si préférer l'étiquette humaniste à celle d'athée est une erreur, alors, nous sommes en bonne compagnie. On trouve des humanistes partout. Cent dix organisations humanistes dispersées dans quarante pays se sont fédérées dans la International Humanist and Ethical Union (IHEU) basée à Londres. La IHEU est représentée aux Nations Unies et elle anime le Appignani Center for Bioethics situé aussi à New York où elle va tenir son assemblée générale de 2006 en avril. Au Canada, la Humanist Association of Canada (<http://www.humanists.net>), la Canadian Humanist Publications (<http://www.chpweb.org>) et la Fondation humaniste du Québec ([lfhq.org](http://www.lfhq.org)) sont des membres associés en règle de la IHEU (<http://www.iheu.org>). L'humanisme est universel. Il s'applique à tous les hommes quelle que soit la couleur de leur peau, leur ethnie, leur nationalité ou leurs croyances. En effet, les humanistes se préoccupent et sont solidaires de tous les hommes, y compris des croyants dont ils ne partagent pas la vision. Au-delà de ces jeux de mots qui titillent certains ego, mais qui font perdre du temps et qui ne

veulent pas dire grand-chose en définitive, l'important, c'est l'objectif de promouvoir la pensée critique que s'est donné l'AHQ. L'humanisme en action se traduit par le développement de la capacité de tous les individus de porter des jugements autonomes et de résister à toutes les formes de manipulation qui conduisent à l'érection de structures de pouvoir basées soit sur des *révélations* dans le cas des religions ou sur de fausses prémisses dans le cas de certains régimes pseudo-démocratiques. C'est dans cette lutte contre la manipulation que les efforts d'éducation et de réforme sociale des humanistes peuvent se conjuguer avec l'action politique des militants laïques pour nous libérer des superstitions religieuses.

Ce qui importe en pratique, c'est la mobilisation du plus grand nombre possible de personnes pour participer à l'élaboration d'une éthique humaniste qui répond aux besoins et aux réalités de la société d'aujourd'hui

**Ce qui importe en pratique,  
c'est la mobilisation  
du plus grand nombre  
possible de personnes  
pour participer à l'élaboration  
d'une éthique humaniste [...]**

en rapide évolution. Ce n'est pas pour rien que la IHEU associe humanisme et éthique. Les progrès fulgurants de la science et des technologies ont créé un environnement nouveau dans lequel il faut repenser ce qui est bien et ce qui est mal. Il est grand temps de laisser

de côté les morales juives, chrétiennes et islamiques qui traînent encore des contraintes historiques sans fondements rationnels qui sont souvent nuisibles à l'humanité.

C'est ce que cherche à faire l'Association humaniste du Québec en multipliant des groupes de travail ou comités parrainés par la Fondation humaniste du Québec. Si l'objectif d'une éthique humaniste vivante et évolutive vous rejoint, vous êtes invités à vous joindre à un des quatre premiers groupes de travail qui se penchent déjà sur l'éducation, la bioéthique, l'euthanasie et sur l'élaboration de cérémonies humanistes. Vous êtes également invités à susciter la création et à animer de nouveaux comités compatibles avec l'objectif humaniste. La tâche est énorme et il y a de la place pour toutes les bonnes volontés. Pour plus d'informations, veuillez visiter le site <http://lfhq.org>. ▼

L'auteur est président de la Fondation humaniste du Québec, et fondateur de celle-ci ainsi que de l'Association humaniste du Québec.

# Vous avez dit... « humaniste » ?

## Réplique amicale à Bernard Cloutier

Daniel Baril

**J**e suis de ceux qui ont questionné le bien fondé de l'étiquette «humaniste» pour désigner l'association créée par Bernard Cloutier et qui visait à combler le vide causé par l'absence d'association athée au Québec. Mon principal argument a toujours été le caractère ambigu du mot humanisme. Cette ambiguïté était en partie levée dans le premier document de présentation de l'Association humaniste du Québec qui spécifiait son caractère athée, mais ce terme a été retiré par la suite.

Le principal argument de Bernard est que l'humanisme est en soi un «rejet de l'hypothèse divine» et que le mot «ne tolère aucun complément». J'aimerais bien que les choses soient ainsi et j'y ai déjà cru. Mais plus on creuse la question, plus on s'aperçoit que rien ne soutient une telle opinion. Je ne comprends pas d'ailleurs comment on peut soutenir que le fait de «situer l'homme devant toute chose» signifie le «rejet de l'hypothèse divine».

Cette définition de l'humanisme – placer l'homme au centre de toute chose – remonte à la Renaissance; elle exprime une préoccupation nouvelle envers la dignité humaine, mais nullement un rejet de la croyance en Dieu. Parmi les principales figures de l'humanisme philosophique de l'époque, on retrouve Érasme et Thomas More, deux théologiens.

Dans l'usage courant, le mot humanisme est devenu synonyme de humanitaire : «Toute sa vie, mon père a combattu les inégalités. C'était un humaniste» (Eugène Chaplin, fils de Charlie, au Devoir, 26 janv. 06); le mot est aussi régulièrement utilisé pour désigner une personne cultivée : «le directeur de la Bibliothèque d'Alexandrie est un humaniste» (*Le Devoir*, 18 oct. 05); il peut désigner une préoccupation pour la vie humaine dans un univers marchand, comme dans la dénomination du groupe militant Humanisme et gestion à HEC Montréal. Tous ces usages valides n'ont bien entendu rien à voir avec une quelconque position philosophique sur l'existence de Dieu. Le terme «humanisme chrétien» n'est pas moins correct puisque les chrétiens aussi peuvent rechercher l'épanouissement de l'être humain.

Aucun dictionnaire ni encyclopédie ne définit l'humanisme comme étant en soi une philosophie séculière, naturaliste ou athée. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Mouvement laïque québécois a retenu le terme humanisme pour signifier que son action allait au-

delà de la séparation des religions et de l'État et qu'il ne voulait pas s'identifier à l'athéisme.

Cette pluralité de sens n'est pas propre au français. On rencontre fréquemment en anglais les expressions christian humanism, cultural humanism, literary humanism, modern humanism, philosophical humanism, Renaissance humanism, religious humanism, secular humanism, liberal secular humanism, etc.

Aux États-Unis, j'ai dénombré une bonne dizaine de Secular Humanism Association sur un seul site Internet parmi lesquels l'important Council for Secular Humanism, créé par Paul Kurtz, éditeur de *Free Inquiry*. Dans son *Encyclopedia of Unbelief*, Kurtz distingue bien le secular humanism de l'humanisme général comme le fait tout ouvrage sérieux.

Bien sûr, certaines associations, essentiellement anglophones, définissent l'humanisme de façon plus restrictive, n'y reconnaissant qu'une signification quasi athée. C'est le cas de l'International Humanist and Ethical Union. Mais ceci ne l'empêche pas d'accepter dans ses rangs un groupe comme The Friends of Religious Humanism.

Concevoir l'humanisme comme étant essentiellement naturaliste relève donc d'une vision de l'esprit. Refuser d'y accoler tout qualificatif ne fait que maintenir l'ambiguïté.

En éliminant les autres dénominations possibles, Bernard Cloutier les réduit de façon parfois caricaturale. Pourquoi l'athéisme explicite serait-il tribal ? Pourquoi une association athée ne pourrait-elle pas être humaniste ? Il fait en outre à l'endroit des athées une affirmation lourde puisqu'il leur prête un mépris à l'égard des croyants, alors que l'humanisme qu'il décrit est un humanisme athée sans l'adjectif.

Dans ses jeux de mots, Bernard oublie par ailleurs deux termes - rationalisme et libre pensée - qui ont aussi leurs mérites et qui sont moins ambigus que humanisme.

Finalement, je suis d'accord avec Bernard pour dire que ce qui importe, c'est la mobilisation et l'action. Ces divergences sur la dénomination ne m'empêchent pas d'adhérer à l'Association humaniste. Les choses auraient tout simplement gagné, à mon avis, à être plus explicites. ▼



Louis Dubé

# Fiction antireligieuse ?

Le polar américain *Da Vinci Code*, traduit en plusieurs langues, se serait vendu à plus de vingt millions d'exemplaires dans le monde. Comment un livre, truffé d'erreurs historiques et imprégné d'un incontestable relativisme religieux, a-t-il pu retenir l'intérêt d'un si grand

public ? Serait-ce par le culte du mystère entretenu tout au long du roman ? Son succès semble en effet provenir de la recherche – finalement stérile – d'un secret religieux habilement égrainé à travers un suspense continu.

De quel secret s'agit-il pour qu'une haute autorité catholique (l'Opus Dei), soutenue au coût de 20 M\$ par le Vatican, veuille se l'approprier au point de participer à plusieurs meurtres ? On alléguera d'ailleurs que le dévoilement de ce secret déstabiliserait le pouvoir du Vatican même. Le secret, en bref : Jésus, marié à Marie-Madeleine, aurait eu une descendance encore identifiable aujourd'hui, en France. Une vérité qu'une Église catholique misogyne et antiféministe se serait acharnée à masquer durant des siècles et tenterait dans un ultime effort de faire disparaître à jamais.

L'auteur n'est pas tendre envers le christianisme, et le catholicisme en particulier. On ne se surprend pas que l'Église catholique ait symboliquement mis son livre à l'index. Durant de longues digressions, qualifiées de pseudohistoriques par la plupart des critiques, il déclare entre autres que la « Bible n'a pas été transmise par fax céleste »<sup>1</sup>, donc que son origine est bien humaine. Il soutient que Jésus-Christ, dont la divinité découlerait d'un vote serré au concile de Nicée, a pourtant été le leader le plus charismatique de tous les temps. Il laisse clairement entendre que l'Église catholique ment pour masquer les crimes pédophiles de son clergé. L'expert en symboles, héros du roman, avance sans sourciller que toutes les religions du monde sont fondées sur des thèses fabriquées pour les besoins de la cause, mais ajoute qu'elles jouent un rôle social valable de guide pour les croyants.

Il s'y trouve même une anomalie intéressante dans la traduction française du roman. On y a carrément biffé

les deux tiers du chapitre 28 de la version originale<sup>2</sup>, dans lequel on décrit les horreurs de l'Inquisition. Dans la version anglaise de ce chapitre, on soutient la thèse contestable que l'Inquisition catholique a publié un livre, *Malleus Maleficarum*, qui aurait causé la plus grande effusion de sang de l'histoire en donnant des instructions précises pour retrouver, torturer et tuer les sorcières. L'auteur souligne que l'Église aurait ainsi brûlé sur le bûcher cinq millions de femmes – un chiffre grossièrement exagéré, puisque les experts parlent plutôt de 30 000 à 90 000 victimes. Il est clair que la traduction française a délibérément laissé de côté ces quelque 600 mots de la version anglaise. On ne peut que spéculer sur les raisons d'une telle omission.

## Citations tirées du *Code Da Vinci*

- \* « La Bible est une œuvre humaine, qui a été écrite par une foule de personnes différentes, à des périodes diverses, souvent obscurantistes. [...] »
- \* Plus de quatre-vingts évangiles auraient pu figurer dans le Nouveau Testament, mais seulement quatre d'entre eux ont été retenus. [...] »
- \* La Bible, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été collationnée par un païen, l'empereur Constantin le Grand. [...] »
- \* L'essor du christianisme l'avait persuadé que c'était le meilleur cheval sur lequel miser. »<sup>3</sup>

Les nombreuses erreurs historiques du livre ne semblent pas avoir eu un effet sur sa popularité. Il doit sans doute une grande partie de son succès aux théories religieuses provocantes qui en soutiennent la trame. On en prépare même une version cinématographique, mettant en vedette l'acteur américain Tom Hanks. Quelle place ce film américain, dont la sortie est prévue en mai 2006, laissera-t-il aux nombreuses allusions religieuses ambivalentes ou pernicieuses du roman ? Sera-t-il bien accueilli dans une Amérique où le fondamentalisme religieux est en hausse ? À suivre... ▼

L'auteur est membre du conseil du Mouvement laïque québécois et de celui des Sceptiques du Québec.

### Notes

1. BROWN, Dan. *Da Vinci Code*, JC Lattès, 2004, p. 373.  
2. BROWN, Dan. *The Da Vinci Code*, Doubleday, 2003, p. 124-126.

3. BROWN, Dan. *Da Vinci Code*, JC Lattès, 2004, p. 373-375.


**Henri Laberge**

Il est d'usage à l'occasion de la remise d'un prix Condorcet, de rappeler certains aspects du caractère et de l'œuvre de celui dont ce prix remémore le nom : Marie Jean Antoine Caritat, marquis de Condorcet, très souvent désigné comme le dernier des philosophes du siècle des Lumières.

Collaborateur à l'Encyclopédie de Diderot, Condorcet était aussi un mathématicien de génie et un savant, versé dans à peu près toutes les disciplines scientifiques; il fut, avant la Révolution, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; il a fortement contribué à l'introduction de la mesure numérique et du calcul mathématique dans les sciences humaines, aussi bien la sociologie et l'économie que la science politique et la psychologie. Grand humaniste, il écrivit dans les derniers mois de sa vie, alors qu'il était condamné à mort et activement recherché, son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*.

Cette année, vous comprendrez pourquoi, nous allons parler plus spécialement de Condorcet militant politique et législateur. Député à l'Assemblée législative, en 1791, puis à la Convention nationale de 1792, il y présenta un grandiose projet de loi sur l'instruction publique, fondé sur les grands principes de laïcité, d'égalité de tous quant au droit à l'éducation, d'accessibilité universelle, sans égard au sexe, à l'origine, à la classe sociale ou au lieu de résidence et enfin de gratuité, ce qui impliquait la prise en charge par l'ensemble de la collectivité nationale des services éducatifs offerts à tous les jeunes français et françaises. Son projet a, bien sûr, subi de nombreuses modifications avant d'être adopté et mis en œuvre, mais il a servi et sert encore de modèle pour les divers systèmes d'éducation démocratiques et laïques à travers le monde.

Comme député à la Convention nationale, Condorcet a participé au vote unanime du 21 septembre 1792 abolissant la royauté en France. Au-delà de ce qu'on pouvait à bon droit reprocher au roi Louis XVI, Condorcet était un tenant de la souveraineté populaire (ou souveraineté nationale comme on disait alors) et il était fermement opposé à toute attribution de fonction ou de dignité sur la base de l'hérédité biologique. Adversaire résolu de la royauté, il était cependant contre la mise à mort du roi et des membres de sa famille. Condorcet, en effet, dès cette époque, était militant pour l'abolition complète de la peine de mort. Il

# Le Prix Condorcet 2005 et son récipiendaire, Paul Bégin

préconisait aussi l'abolition définitive de l'esclavage et l'attribution aux anciens esclaves des pleins droits civils et politiques. D'une façon générale, il était opposé à toute forme de discrimination ou de ségrégation et on peut le considérer, à cet égard, comme un des pères du concept d'intégration à la française, qui, hélas, n'est pas toujours bien compris, ni bien appliqué par les pouvoirs politiques en place.

## Un héritier de Condorcet

Le récipiendaire du Prix Condorcet 2005, Paul Bégin, a été lui aussi militant politique et législateur. Il s'est battu pour des idées beaucoup plus que pour le parti politique auquel il appartenait et dont il a eu le courage de s'écarter quand il le jugeait incapable de mettre en application les idées généreuses pour lesquelles il avait été fondé. Dans la lignée de Condorcet, il s'est illustré par des gestes législatifs et politiques favorables à l'égalité des droits pour tous les citoyens, pour le respect de la liberté de conscience et la liberté de religion ainsi que pour l'application des principes laïques.

Originaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Paul Bégin, a fait ses études universitaires à Québec où il a obtenu de l'Université de Laval une licence en droit. Il a pratiqué comme avocat de 1969 à 1994, année de son élection à l'Assemblée nationale où il a siégé jusqu'en 2003. Il pratique toujours le droit dans la Capitale nationale.

Son militantisme politique débute alors qu'il est toujours étudiant au niveau collégial. À l'âge de 18 ans, en 1961, il est membre du Rassemblement pour l'indépendance nationale. Après la dissolution du RIN, il devient membre du Parti québécois dont il sera successivement président régional pour la Capitale nationale, trésorier national, président de circonscription, deuxième vice-président national et président du bureau national. De 1994 à 2002, il a été ministre de la Justice, procureur-général, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, ministre de l'Environnement, ministre du Revenu, vice-président et président du Comité de législation, membre de divers autres comités ministériels. En 2002, il démissionne comme ministre et comme membre du caucus du Parti Québécois, parce qu'il reproche au gouvernement et à son parti de ne pas s'engager avec énergie dans la promotion de l'indépendance nationale. Il siègera donc comme indépendant jusqu'à l'élection générale de 2003.

Étant moi-même originaire de la région de Québec et

ayant été candidat du RIN dans Louis-Hébert contre le premier ministre Jean Lesage en 1966, puis candidat du Parti Québécois dans Chauveau en 1970, puis président de circonscription et vice-président régional pour la Capitale nationale et ayant été responsable à la CEQ de dossiers politiques chauds, je connais Paul Bégin depuis longtemps. Je le connais comme un militant d'une grande franchise et d'une grande honnêteté intellectuelle, comme un démocrate radical donc comme un tenant d'une approche républicaine et laïque des grands enjeux de notre société. Et j'ai eu l'occasion, à divers moments, de le voir exprimer et affirmer ses convictions laïques.

Comme ministre de la Justice, en 1995, il a fait adopter une modification à la Charte des droits et libertés de la personne pour interdire la discrimination basée sur l'âge des personnes en matière d'assurances. En 2001, après un jugement en première instance favorable au port du Kirpan à l'école, il dut se battre et imposer au service juridique de son ministère d'aller en appel contre cette décision. L'appel fut entendu et donna raison au ministre de la Justice en faisant primer un règlement conçu pour assurer la sécurité des élèves sur un prétendu principe d'accommodement en faveur des religions. La cause étant maintenant soumise à la Cour suprême, nous espérons que celle-ci tranchera dans le sens recommandé par le procureur-général d'alors, notre titulaire du Prix Condorcet 2005.

Comme ministre de la Justice, nous lui devons aussi l'institution de l'union civile, et les modifications au Code civil qui en découlent. Comme vous le savez, la Constitution canadienne réserve au Parlement fédéral la compétence exclusive sur la substance du mariage et sur le divorce. Elle attribue par ailleurs aux législatures provinciales la compétence exclusive sur la célébration du mariage et sur les effets civils du mariage et du divorce. Alors que les homosexuels réclamaient, au nom de l'égalité, l'accès au mariage, il était impossible pour le Québec de répondre directement à leur demande. Mais la compétence fédérale sur le mariage étant une exception bien circonscrite à la compétence générale de l'Assemblée nationale sur l'ensemble du droit civil, rien ne devait interdire à celle-ci de créer une nouvelle institution proprement québécoise, non désignée comme un mariage, établie sur la base d'un contrat civil publiquement attesté entre deux conjoints qui peuvent être de même sexe ou de sexes différents. En contournant l'obstacle constitutionnel, le Québec, à l'instigation de son ministre de la Justice, répondait, pour l'essentiel, à une requête à laquelle le Parlement fédéral refusait alors de répondre.

Souvenons-nous qu'au moment de la discussion du  
 .....  
 L'auteur est président du Mouvement Laïque Québécois.

projet de loi sur l'Union civile, diverses organisations religieuses, dont l'Église catholique, se sont opposées à cette innovation au nom de leur conception de la morale.

Il est pour le moins ironique que, dans le débat qui a eu lieu deux ans plus tard sur la modification de la Loi fédérale sur le mariage, les mêmes organisations religieuses soient allées à Ottawa prétendre que la définition traditionnelle du mariage devait être maintenue et qu'elle ne créait aucune discrimination puisque l'Union civile, dont on disait maintenant beaucoup de bien, était accessible aux couples de même sexe.

Redevenu simple citoyen en 2003, Paul Bégin demeure un militant dans l'âme. Il s'est fait remarquer notamment par un vibrant plaidoyer contre les tribunaux religieux et donc pour la prédominance absolue des lois civiles sur les lois religieuses, qui ne doivent pas servir de base de règlement exécutoire en cas de différends.

Les lois religieuses ne s'imposent qu'à ceux qui les acceptent intégralement et que pour le temps où chacun les accepte. Alors que les lois civiles ont précisément pour objet de trancher entre personnes qui ont un différend et ne s'entendent pas sur la solution à lui apporter.

Le vibrant témoignage de Paul Bégin contre les tribunaux religieux (islamiques, catholiques, scientologiques ou autres) a paru dans le *Devoir*, *La Presse*, le *Soleil* et autres publications. Il a suscité une prise de position, dans le même sens, du nouveau ministre de la Justice, position entérinée par un vote unanime de l'Assemblée nationale.

Sans doute, avons-nous encore de nombreuses revendications en matière de laïcité auxquelles le passage de Paul Bégin au ministère de la Justice n'aura pas répondu encore. Il n'y a pas de surprise à ce qu'un homme ou une femme politique ne puisse réaliser toutes les réformes correspondant à ses convictions. Condorcet lui-même a goûté à cette difficile réalité. Nous savons que Paul Bégin est des nôtres par ses convictions profondes et que, dans les années à venir, le climat étant plus favorable, il aura sans doute encore l'occasion de faire avancer la cause de la laïcité, aussi bien en ce qui concerne la célébration du mariage et les funérailles civiles qu'en ce qui concerne le financement public d'institutions d'enseignement privées toujours autorisées à dispenser de l'enseignement religieux confessionnel et même à se doter d'un projet éducatif nettement confessionnel.

Merci donc à Paul Bégin pour son militantisme laïque, pour ses réalisations passées en faveur de la laïcité ainsi que pour ses réalisations futures. ▼

# La primauté du droit, la liberté et la laïcité



**Paul Bégin**

Le prix Condorcet 2005 fut remis à monsieur Paul Bégin, ancien ministre de la Justice du Québec, par le Mouvement laïque québécois lors d'une cérémonie en son honneur le 20 novembre 2005 à Montréal. Militant politique et législateur, Paul Bégin s'est illustré par de nombreux gestes législatifs et politiques favorables à la liberté de conscience et à la laïcité. Voici l'allocution qu'il a prononcée à cette occasion.

**V**ous me pardonnerez de succomber un instant aux travers de ma formation d'avocat, profession tout à fait respectable par ailleurs, et d'affirmer que la démocratie, au sens le plus large du terme, repose aujourd'hui sur la reconnaissance et l'application d'une règle fondamentale, d'une règle fondatrice, devrais-je dire : la règle de la « primauté du droit ».

Reconnaître et respecter la règle de « la primauté du droit » dans les relations des citoyens entre eux, et entre les citoyens et l'État, ainsi qu'avec chacune de ses composantes, constitue dans les faits la mise à l'écart, je dirais même le rejet total, d'un des pires maux des sociétés occidentales depuis deux mille ans : le « caprice du Prince ». Dit autrement, c'est le rejet de l'arbitraire.

Mais, tout cela étant dit et pris comme avéré, une question se pose immédiatement : la reconnaissance et l'application de la règle de la « primauté du droit » constituent-elles une garantie que la liberté, d'abord, et l'égalité ensuite, seront assurées, entre les hommes et les femmes de notre société, dans leurs relations entre eux et elles, dans un premier temps, et dans leurs relations respectives avec l'État et chacune de ses composantes, dans un deuxième temps ?

Malheureusement, il n'est pas possible de donner une réponse entièrement favorable à cette importante question.

En effet, l'observance de la règle de la « primauté du droit » ne garantit pas totalement et en tout temps la liberté et, surtout, l'égalité de tous et de toutes.

À titre d'exemple, l'inscription de l'habeas corpus dans la Magna Carta, qui fut arrachée en l'année 1215 au Roi Jean d'Angleterre par ses Barons, a sans aucun doute été le plus grand pas que les hommes ont fait, d'un seul coup, vers la liberté, mais l'habeas corpus n'a jamais équivalu à l'obtention de toutes les facettes de la liberté. De la même façon, l'octroi du droit de vote aux femmes par le gouvernement fédéral en 1917, et par le gouvernement du Québec en 1940 n'a pas signifié qu'à compter de ce moment-là la femme était l'égale de l'homme, loin de là. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler que ce n'est qu'en 1964 que madame Claire Kirkland-Casgrain a révolutionné le droit québécois en stipulant dans un projet de loi qu'elle a fait adopter par l'Assemblée nationale que désormais la femme mariée, au Québec, cessait d'être une mineure aux yeux de la loi; et il a fallu attendre 1996 pour que la Loi sur l'équité salariale soit adoptée.

Depuis quarante-cinq ans, avec l'élection du Parti libéral de Jean Lesage en 1960, nous avons peu à peu, comme société, réussi à franchir certains passages difficiles vers la liberté et l'égalité. Aussi cruel que cela puisse paraître à certains, c'est en demandant et en obtenant, assez gracieusement il faut le dire, que le clergé et les congrégations religieuses, essentiellement catholiques, passent le relais à l'État, laïque, principalement dans le domaine de la santé (les hôpitaux) et de l'éducation (écoles secondaires, collégiales et universitaires), que l'accès universel et égalitaire à ces institutions a pu émerger peu à peu au Québec, dans l'ordre et la paix sociale.

En réalisant correctement ces deux passages majeurs du religieux à l'État laïque du Québec, la quête de la

liberté et de l'égalité n'était pas terminée. Elle ne l'est pas plus en raison de tous les autres gains qui ont été faits depuis ce temps-là, y compris ceux découlant de l'adoption et de l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec en 1973 et de la Charte canadienne, neuf années plus tard, en 1982.

Pourquoi cette quête n'est-elle pas terminée, me dira-t-on ? Je répondrai que c'est principalement en raison des tentatives répétées et de plus en plus variées de certains citoyens ou de groupes de citoyens qui veulent réintroduire le religieux dans l'État, dans la conduite de l'État lui-même et dans les lois qui régissent les rapports des citoyens entre eux et ceux de l'État avec ses citoyens.

L'arrivée en occident, jusqu'alors essentiellement chrétien, de personnes d'obédiences religieuses diverses, leur émergence et leur prosélytisme ont fait apparaître avec encore plus d'acuité que certains problèmes que l'on croyait résolus ne l'étaient pas réellement ou encore risquaient de réapparaître.

Alors comment pouvons-nous nous assurer que la liberté et l'égalité acquises ne seront pas compromises dans l'avenir ?

Le rempart que nous pouvons dresser pour protéger la liberté et l'égalité, je le dis à des convaincus, c'est la laïcité, la séparation des Églises et de l'État. Il faut le voir et surtout le dire clairement.

Mercredi dernier, le 16 novembre 2005, La Presse nous apprenait dans un petit encart de l'agence France-Presse, placé loin dans ses pages intérieures, que l'Ontario mettait un terme à un des plus grands dérapages menaçant le droit à la liberté et à l'égalité. Par le dépôt d'un projet de loi, le 15 novembre, l'Ontario disait définitivement non à l'arbitrage religieux, à la charia. C'est un dénouement satisfaisant, mais il ne faut pas oublier que madame Boyd persiste et signe.

Pour ma part, cette menace que représentait la recommandation du rapport Boyd de reconnaître l'arbitrage religieux en matière familiale m'a suffisamment frappé pour que j'intervienne vigoureusement à son encontre en publiant, le 13 janvier dernier, le texte qui me vaut, du moins partiellement, d'être avec vous, ici, aujourd'hui.

C'est lors de mes deux mandats comme ministre de la Justice du Québec, de 1994 à 1997 et en 2001 et 2002, que j'ai bien compris toute l'importance de la séparation des Églises et de l'État, et surtout l'immense nécessité que des hommes et des femmes, lorsqu'il y a péril en la demeure, se lèvent et combattent vigoureusement pour empêcher la réintroduction, directement ou indirectement, de la religion, quelle qu'elle soit, dans l'État.

J'ai très peur que nous laissions aux tribunaux, agissant à la lumière de leur seule compréhension des Chartes, le loisir de déterminer s'il y a atteinte ou non, ou encore de manière raisonnable, à la liberté et à l'égalité. L'accommodement raisonnable pour l'un, dans une situation donnée, peut vite devenir le droit de plusieurs, à l'encontre de la règle commune.

J'ai bien peur également qu'au Gouvernement du Québec on ne s'assure pas d'avoir une position globale claire sur toutes les questions qui gravitent autour des dossiers mettant en cause la liberté et l'égalité des droits et qu'on ne s'assure pas que la base même de la défense de l'État dans ces dossiers repose sur le principe de la séparation des Églises et de l'État.

Ceux et celles qui comme vous ont à coeur de combattre toute atteinte à ces droits fondamentaux devraient peut-être songer à ce que le MLQ établisse une relation continue avec le ministère de la Justice en ayant au minimum une rencontre par année avec le ministre de la Justice lui-même, avec comme seul agenda les questions afférentes à l'égalité, la liberté et la laïcité. ▼

## Jean Philippe Bourdeau – Consultant en gestion

- ⇒ Analyse de la concurrence et des marchés
- ⇒ Développement d'entreprise
- ⇒ Planification
- ⇒ Gestion de projets
- ⇒ Diagnostic organisationnel et solution

contact@bourdeauconsultant.com

tél.: 514-255-5670

# La prière dans les hôtels de ville

## Une analyse anthropologique



Daniel Baril

La prière n'est pas une chose anodine. Comme tout rituel, elle définit l'appartenance à un groupe et pour cette raison elle n'a pas sa place dans les institutions publiques. Voici l'analyse de ce rituel présentée par Daniel Baril à titre d'anthropologue au tribunal de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse concernant la plainte de Daniel Payette contre la Ville de Laval.

### Les faits

À la lumière des documents consultés, soit le mémoire de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le mémoire de la Ville de Laval et la transcription de l'interrogatoire, la plainte de Danielle Payette porte sur une atteinte à son droit à la liberté de conscience brimé par une prière récitée par le président du Conseil lors de l'ouverture des assemblées publiques de la Ville de Laval. La prière, prévue au règlement de la Ville, est la suivante :

*«Daignez, Seigneur, nous vous en supplions, nous accorder votre grâce et les lumières nécessaires pour la conduite de notre assemblée et la bonne administration de notre ville. Amen.»*

Selon le règlement de la Ville, les personnes présentes doivent se lever debout lors de l'ouverture de l'assemblée et c'est à ce moment qu'a lieu la lecture de la prière. Selon le témoignage de Mme Payette, les conseillers municipaux ainsi que certaines personnes de l'assistance terminent la prière par un signe de croix.

Mme Payette aurait choisi de demeurer assise parce que ce rituel religieux va à l'encontre de ses convictions ; de ce fait, elle dit s'être sentie contrainte de commettre une impolitesse en n'obéissant pas à l'appel du greffier ; son témoignage indique également qu'elle s'est sentie isolée et singularisée par son geste qui révélait des convictions personnelles dans un endroit public non approprié à une telle expression.

Voulant s'informer, lors d'une assemblée publique subséquente, des intentions de la Ville de Laval suite à sa plainte, elle s'est fait huer, invectiver et insulter par certaines personnes de l'assistance.

### L'analyse

Le texte lu par le président du Conseil constitue manifestement une prière, ce que la Ville de Laval reconnaît d'ailleurs. Dans cette prière, on invoque une entité surnaturelle, désignée du nom de «Seigneur», pour qu'elle intervienne par sa «grâce» et ses «lumières» dans l'administration de la ville.

Si le texte est œcuménique au sens chrétien du terme, cette forme d'exhortation est loin d'être universelle. Au début des années 90, les études montraient déjà que la croyance en un Dieu personnel interventionniste que l'on peut interpeller par une désignation comme «Seigneur» n'est partagée que par une minorité au Québec, soit 46% de la population (Lemieux). Le Dieu de la prière ne rejoint pas les bouddhistes, les hindous, les sikhs ni les adeptes des cultes nouvelâgistes, une catégorie qui a plus que doublé en 10 ans au Québec (Statistique Canada). À plus forte raison, le rituel en question ne peut rassembler les croyants sans appartenance religieuse, les agnostiques, les libres penseurs, les incroyants et les athées, un groupe qui représente maintenant 20% de la population

Le fait que les conseillers complètent la prière par un signe de croix constitue d'une part un geste tangible montrant au public qu'ils acquiescent au contenu, au sens et au pouvoir attribué à cette prière. Bien que le libellé puisse convenir aux religions abrahamiques (judaïsme, christianisme, islam), le signe de la croix concède au rituel une signification exclusivement chrétienne puisque la croix est un symbole exclusif aux chrétiens. Ceci donne raison à la plaignante qui, dans son témoignage, accorde un sens chrétien au rituel en question. On pourrait même dire que ce signe

y confère une caractéristique catholique puisque les membres des Églises de la Réforme font très peu usage du signe de croix.

Le fait qu'on demande au public de se lever avant la prière constitue un autre geste tangible par lequel les personnes présentes sont exhortées à accepter, voire à participer au rituel auquel elles ne peuvent de toute façon échapper puisqu'il a lieu dans la pièce où elles se trouvent.

À l'évidence, la plaignante s'est donc retrouvée au cœur d'un rituel religieux contraire à ses convictions, ce que personne d'ailleurs ne conteste.

## Le rôle du rituel

Une telle situation n'a rien d'anodin puisqu'on touche ici à ce qui est considéré en anthropologie comme les fonctions symboliques supérieures de l'être humain et qui mettent en œuvre ses mécanismes identitaires profonds comme son sens de l'appartenance sociale.

Le rituel est universel dans les sociétés humaines et on le retrouve dans tous les domaines de la vie sociale, que ce soit le commerce, le sport, les événements marquants de l'année ou de la vie, les relations amoureuses, les règles de civilité, la politique et bien sûr la religion. Il est universel parce qu'il est le corollaire de la pensée symbolique propre à l'être humain ; il permet de réifier, ou rendre tangible, un élément abstrait ou symbolique qui échappe aux perceptions immédiates. Il constitue ainsi l'un de nos outils cognitifs les plus fondamentaux (Rappaport). Il existe plusieurs formes de rituels, mais elles partagent toutes ce caractère en commun.



Dans le cas d'une prière récitée collectivement avant une assemblée, nous avons affaire à un rituel identitaire : malgré le libellé de la prière, son rôle a moins pour fonction de faire intervenir des entités spirituelles comme ce serait le cas lors d'une cérémonie religieuse formelle, mais de définir une unité de pensée et d'appartenance chez les individus présents. Ce caractère identitaire et social du rituel (séculier ou religieux)

liant l'individu au groupe d'appartenance est une autre caractéristique universelle du rituel.

Ce point essentiel à la compréhension du litige en cause mérite un plus grand développement et se trouve bien résumé dans cet extrait d'un ouvrage synthétique (Rivière, p. 84-85) :

«[les rites] expriment dans un langage allusif les choix primordiaux du groupe. Verbalement peuvent être énoncées des aspirations à réaliser et, d'un point de vue comportemental, sont traduites des habitudes éthiques et des préférences collectives. Au contenu cognitif s'ajoute une résonance affective liée à la participation, à la mémoire des acteurs et spectateurs, des charges conatives d'orientations de l'action vers le bien, le beau, le vrai, définis par la religion.

Des agrégats d'objets réels et de moyens symboliques sont mis en œuvre et ordonnés entre eux à l'intérieur du rite : [...] geste (signe de croix, mains jointes et tête inclinée), parole (prière, chant, prône), attitude (position debout, gémissement, prosternation). Tous ces éléments constituent des catalyseurs de l'imagination et de l'action.

[...] Par leur aspect intégratif et identitaire, les rites renforcent des liens, canalisent des émotions puissantes, subliment des tensions sociales, donnent force aux idées d'une culture, délimitent les rôles sociaux, structurent et dynamisent des comportements, contribuent à asseoir une autorité.

[...] Le rite est une manière dont le social assure et énonce sa permanence. Par l'adoption de règles et de rôles, dans le cadre d'un ordre qu'il exprime, le rite renforce le lien social intégrateur, l'intégration étant saisie sous quatre angles :

- \* mise en évidence de la cohérence et de l'enracinement des normes d'une communauté ;
- \* réaffirmation expressive du consensus sur les valeurs morales constituant le groupe ;
- \* mécanisme de motivation et de mobilisation active autour de buts communs ;
- \* unification symbolique d'une communauté par son rassemblement périodique.»

Ces caractéristiques (qui n'épuisent pas toute la portée des rituels) font consensus chez les anthropologues et les sociologues de la religion depuis les travaux des fondateurs de ces disciplines, Émile Durkheim et de Max Weber.

Le rite sollicite donc nos mécanismes d'appartenance à la fois sur le plan cognitif, émotif, comportemental et sur celui des croyances. Mon avis est que la prière en début d'assemblée répond très bien à cette fonction du rite : créer une communauté d'esprit et un sens d'appartenance par l'expression d'une croyance unificatrice.

Dès lors que l'on définit le groupe d'action par des références à des croyances religieuses, on exclut automatiquement les personnes qui ne partagent pas cette vision des choses et les valeurs qui s'y rattachent. Ces personnes se sentent inévitablement exclues du groupe comme si elles n'étaient pas à leur place.

Si un rituel doit marquer l'ouverture d'une assemblée publique d'un conseil municipal, il m'apparaît qu'il devrait être intégrateur pour tous les citoyens et non seulement pour ceux qui sont de même croyance religieuse que certains des élus. Dans le contexte d'une activité civique comme une assemblée municipale, l'appartenance religieuse des élus est sans rapport avec les fonctions qu'ils doivent assumer et les citoyens n'ont pas à se définir en relation avec cette appartenance lorsqu'ils exercent leurs droits civiques.

En s'excluant du rituel d'ouverture, la personne se trouve à lancer le message suivant : « je ne fais pas partie de votre groupe et je refuse d'en faire partie ». Une telle attitude entraîne un sentiment de rejet réciproque qui ne peut que générer un état de frustration profond, comme le geste de refuser la main tendue. Les invectives essuyées par la plaignante montrent bien que nous touchons ici à des mécanismes identitaires profonds qui entraînent l'exclusion du groupe lorsqu'un individu refuse le rituel d'allégeance.

## Mécanismes cognitifs

Les mécanismes neurologiques émotifs et cognitifs sollicités par le rituel d'appartenance sont considérés, en anthropologie cognitive et évolutive, comme des constituants fondamentaux et essentiels d'un être humain normalement constitué (Baril ; Cosmides ; Rappaport). L'être humain étant un être essentiellement social, il est organiquement constitué pour répondre aux nécessités de la vie en groupe ; les habiletés liées à l'appartenance à un groupe gouvernent en fait toutes ses fonctions cognitives. Nous percevons notre environnement (naturel ou humain) et ce qui s'y

passé à travers un prisme neurologique adapté à la vie en société. C'est pourquoi les rituels d'appartenance et de passage demeurent si fréquents dans nos sociétés en dépit de la désaffection du religieux.

Les rituels ont un effet sur la conduite et sur la psyché humaines, sinon ils n'existeraient pas. Du point de vue anthropologique, le pouvoir du rituel réside dans l'effet que les mots ou les gestes peuvent avoir sur l'émotion de la personne. Son rôle est alors de susciter une émotion commune pour consolider l'unité du groupe.

## **Dans un tel contexte de société démocratique et pluraliste, les rituels d'institutions publiques rassembleurs de tous les citoyens ne peuvent être que laïques et séculiers.**

Le fait de voir et d'entendre l'expression du rituel peut donc à lui seul être considéré comme une participation puisque les fonctions d'appartenance et d'identité sont sollicitées ; la personne qui n'en partage pas les valeurs ou le sens doit alors se faire violence pour se dissocier de ce que son intellect voit, entend et perçoit. Il est donc impossible de demander à une personne, autre qu'un simple observateur de passage, de faire comme si elle n'entendait pas ce qui se dit ou ne voyait pas ce qui se passe lorsqu'un rituel d'appartenance se déroule en sa présence, par surcroît lorsque ce rituel est tenu par des gens qui représentent cette personne à la tête du groupe et qui sont, dans le cas en litige, les élus municipaux.

Le préjudice en pareil cas est bien réel. Dans la situation en litige, le préjudice est de même nature que celui qui serait causé, par exemple, par l'obligation imposée à un catholique à un office musulman, ou encore à un juif d'accepter la communion catholique. Les croyants ne s'imposent habituellement pas de telles contraintes entre eux, sauf en situation d'oppression et de domination visant l'anéantissement d'un peuple. Le fait qu'un incroyant n'ait pas de rituel religieux qui lui soit spécifique ne lui rend ni plus facile ni plus acceptable l'imposition d'un rituel religieux quelconque.

Si le droit à la liberté de conscience doit avoir du sens, c'est pour servir dans un tel contexte.

## Le civil et le religieux

Dans les sociétés ethnologiques traditionnelles, le surnaturel imprègne toutes les dimensions de la vie terrestre ; chaque geste quotidien, du plus simple au plus important, prend sa place et sa signification dans un ordre cosmologique gouverné par le monde surnaturel. Dans ces sociétés, il est de mise d'invoquer les puissances divines pour chaque décision à prendre quant à la bonne administration du groupe puisqu'il n'y a pas de séparation entre le politique et le religieux. La liberté de conscience est un concept inconnu et la dissidence n'y est pas tolérée.

La société québécoise était encore marquée par cette non-différenciation des deux sphères jusque dans les années 1950. Les démocraties modernes sont pour leur part marquées par la séparation des religions et de l'État. En inscrivant, dans leur charte respective, le droit à l'égalité des religions et le droit à la liberté de conscience, le Québec et le Canada ont établi une forme de laïcité assurant la séparation des religions et de l'État sans distinction fondée sur la religion. Dans un tel contexte de société démocratique et pluraliste, les rituels d'institutions publiques rassembleurs

de tous les citoyens ne peuvent être que laïques et séculiers.

Sur le plan de l'histoire ethnologique et sociale, on peut raisonnablement considérer la prière dans une assemblée municipale comme un vestige de la société prémoderne où cette séparation n'avait pas cours ; le libellé de la prière de la Ville de Laval montre effectivement qu'on fait appel aux forces surnaturelles pour la bonne administration municipale.

## Conclusion

Du point de vue de l'anthropologie cognitive, on peut tirer les conclusions suivantes de la situation en litige :

- ◆ le rituel, telle la prière collective, définit l'appartenance à un groupe ;
- ◆ le sens de l'appartenance est fondamental chez l'être humain et sollicite ses mécanismes cognitifs et émotifs ;
- ◆ le rituel a comme contre-effet d'exclure du groupe ceux qui le refusent ou qui n'en partagent pas le sens. ▼

.....

*L'auteur est anthropologue et journaliste à l'hebdomadaire Forum de l'Université de Montréal.*

## Références

- Baril, Daniel : La biologie du pardon, revue *Liberté*, n° 244, 1999, 39-45.
- Différences intersexes et religion, revue *Dire*, cycles supérieurs Université de Montréal, vol. 12, n° 2, 2003, 11-12.
- La religion à la lumière de la sélection naturelle*, (en préparation) VLB, 2006.
- La religion comme produit dérivé, (sous presse) revue *Religiologiques*, 2006.
- Nous sommes tous des animistes, revue *Possibles*, Université de Montréal, vol. 23, n° 3, 1999, 90-102.
- Cosmides, Leda et John Tooby: Evolutionary Psychology and the Generation of Culture, Part II. Case Study : A Computational Theory of Social Exchange, *Ethology and Sociobiology*, n° 10, 1989, 51-97.
- Durkheim, Émile : *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, PUF, 1968 [1915].
- Lemieux, Raymond : Les croyances des Québécois, *Interface*, mars-avril 1991, 19-24.
- Rappaport, Roy : *Ritual and Religion in the Making of Humanity*, Cambridge University Press, 1999.
- Rivière, Claude: *Socio-anthropologie des religions*, Armand Colin, 1997.
- Statistique Canada : *Les religions au Canada, Recensement de 2001*, Série Analyses, édition en ligne.
- Weber, Max : *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Gallimard, 2003 [1905].
- Sociologie des religions*, Gallimard, 1996.

# Une école change son nom papiste pour s'ouvrir au monde

Lucie Ducharme

Même si les commissions scolaires du Québec ne sont plus confessionnelles, de nombreuses écoles portent encore les traces de ce passé religieux. À St-Apollinaire, dans le comté de Lotbinière, l'école primaire Paul VI ne faisait pas exception. En 2003, dans le cadre de la révision du projet éducatif, des membres du personnel remirent en question le nom de leur établissement. L'équipe-école décida d'aller de l'avant dans cette démarche, estimant que le moment était opportun. Quant à se donner des valeurs et des objectifs plus proches des élèves et des familles, autant choisir un nouveau nom qui refléterait ce changement.

La direction de l'époque s'étant montrée ouverte, le sujet fut soumis au Conseil d'établissement. Il fut résolu de procéder à un sondage auprès des parents afin de connaître le degré d'adhésion à un tel changement. Le résultat démontra que 77% des répondants approuvaient cette décision. Par voie de concours, la population fut invitée à soumettre ses

suggestions et, suite à un long processus de sélection des plus démocratique, le nom : «École des Quatre-Vents» fut choisi par l'ensemble des familles desservies par l'école. Ce nouveau nom fait appel, entre autres, à l'ouverture aux tendances, aux influences et aux intervenants divers.

La proposition fut ensuite soumise au conseil des commissaires en novembre 2005. Quelques réticences fusèrent, décrivant le rejet du patrimoine religieux, d'un passé historique précieux et d'une tradition bien implantée. Toutefois, devant la présentation solide de notre nouvelle direction et l'inébranlable processus démocratique qui avait été suivi, la proposition a finalement été adoptée.

À partir de la rentrée 2006-2007, les élèves de St-Apollinaire fréquenteront donc une école dont le nom signifiera davantage pour eux et qui reflétera les valeurs véhiculées par leur projet éducatif. ▼

.....  
L'auteure est enseignante à l'école Paul VI de St-Apollinaire.

## Le 21 juin est la journée mondiale des humanistes

Si les nations, les communautés religieuses et les défenseurs de diverses causes humanitaires ont tous leurs jours de fêtes, les humanistes ont aussi le leur : le 21 juin, jour du solstice d'été, est en effet la journée mondiale des humanistes.

Cette fête vise à contrer la désinformation entourant l'humanisme séculier en faisant valoir ses aspects positifs comme option philosophique et comme moyen d'améliorer la société.

L'origine de la fête remonte aux années 80 alors que plusieurs chapitres de l'American Humanist Association (AHA) ont commencé à célébrer le Word Humanist Day, mais tous ne s'entendaient pas sur la date de

cette célébration. Au début des années 90, l'AHA et l'International Humanist and Ethical Union ont conjointement résolu de fixer cette célébration au solstice d'été.

L'évènement est principalement souligné par les associations humanistes des États-Unis et de l'Angleterre, mais de nouvelles associations joignent le mouvement chaque année.

Cette journée la plus longue de l'année est l'occasion rêvée pour sortir de l'ombre et exprimer visiblement ses convictions et son engagement. L'invitation est lancée aux humanistes du Québec de se joindre au mouvement cette année. ▼



## Alarie Legault Hénault

▪ A V O C A T S ▪

**Luc Alarie**

lucalarie@alarielegault.ca

<http://www.alarielegault.ca>

Téléphone: (514) 527-0371 poste 234 ▪ Télécopie: (514) 527-1561  
507, Place d'Armes, bureau 1210, Montréal QC, Canada H2Y 2W8



### *Auteurs à vos claviers*

La lecture de la revue *Cité Laïque* suscite en vous des commentaires ou des critiques ? Vous avez une opinion sur les sujets abordés, une réflexion philosophique ou un compte rendu d'un livre ?

### *Écrivez-nous !*

[citelaique@mlq.qc.ca](mailto:citelaique@mlq.qc.ca) ou Le Mouvement laïque québécois,  
335 rue Ontario Est,  
Montréal QC, H2X 1H7



## Les Sceptiques du Québec

Promouvoir la pensée rationnelle et l'esprit critique.  
Parce qu'il est si facile de se tromper.  
Venez participer à nos soirées-conférences mensuelles.  
Ou abonnez-vous à notre revue sur le scepticisme.  
Renseignements sur la prochaine soirée et sur la revue:

Tél.: 514-990-8099

Web: [www.sceptiques.qc.ca](http://www.sceptiques.qc.ca)

# Formulaire d'adhésion et d'abonnement annuels

1. Je désire adhérer au : **Mouvement laïque québécois** \_\_\_\_ (revue incluse)
2. Je désire seulement m'abonner à la revue **Cité Laïque** \_\_\_\_ (publiée 3 fois par an)

Dans les deux cas, la cotisation est de 25\$ par membre individuel et de 50\$ par organisme.

Ci-joint un chèque de \_\_\_\_\_ \$ fait à l'ordre du **Mouvement laïque québécois**

Nom: \_\_\_\_\_

Organisme: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Adresse de courrier électronique: \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Le Mouvement laïque québécois,  
335 rue Ontario Est,  
Montréal QC, H2X 1H7**

Tél. : (514) 985-5840

Site Web : <http://www.mlq.qc.ca>

## **Conseil national du Mouvement laïque québécois**

Pour l'année 2006

### **Président**

Henri Laberge

### **Vice-présidente**

Luce James

### **Directeur Général et Trésorier**

Jean Philippe Bourdeau

### **Secrétaires**

Claude Braun  
Danielle Payette

### **Administrateurs**

Richard Aubert  
Joseph Aussedat  
Daniel Baril  
Aliette Besnainou  
Réjean Couture  
Paul Drouin  
Louis Dubé  
Robert Latulippe  
Marie-Michelle Poisson  
David Rand

## **Activités**

### **Conseiller juridique**

Luc Alarie

### **Porte-parole**

Daniel Baril  
Henri Laberge

### **Liaison**

Gérald Blanchard

### **Ligne téléphonique**

Hélène Chapleau

### **Prix Condorcet**

Luc Alarie

### **Registre des membres et courrier**

Hélène Chapleau

### **Site Internet**

David Rand  
Joseph Aussedat  
Louis Dubé  
Robert Latulippe

### **Revue Cité Laïque**

Joseph Aussedat  
Daniel Baril  
Monique Bélanger  
Claude Braun  
Louis Dubé

## **Comité de parrainage**

**Normand  
Jacinthe  
Gaétan  
Henry  
Henri**

**Baillargeon  
Baribeau  
Breton  
Morgentaler  
Salembier**

Professeur en Éducation à l'UQÀM  
Psychologues pour la Paix  
Organisme Eau Secours !  
Association Humaniste du Canada  
Association québécoise de défense des droits des personnes  
retraitées et préretraitées.

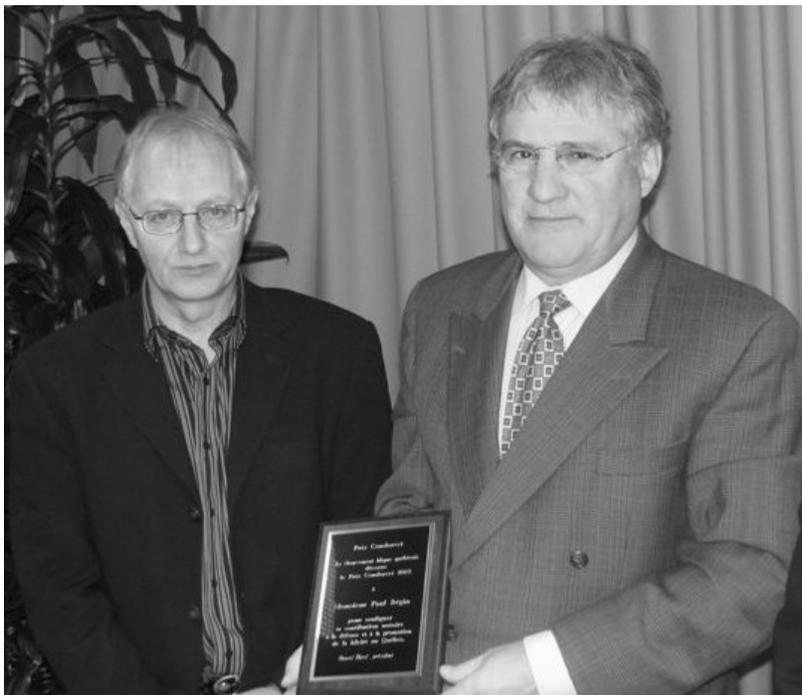
# Prix Condorcet 2005

Le Mouvement laïque québécois a remis le Prix Condorcet 2005 à Paul Bégin pour souligner son militantisme laïque, tant sur la scène publique comme ministre de la Justice du Québec que dans la vie privée comme avocat et simple citoyen.

Ministre 1994 à 2002 pour le gouvernement du Parti Québécois, Paul Bégin a œuvré dans plusieurs ministères, dont celui de la Justice. Nous lui devons, entre autres, une modification à la Charte des droits et libertés pour interdire la discrimination basée sur l'âge des personnes en matière d'assurances, et surtout l'institution de l'union civile de personnes de sexe différent ou non.

Comme simple citoyen depuis 2003, Paul Bégin poursuit son engagement en faveur de la laïcité de l'État et de ses institutions. Il publia récemment, dans plusieurs journaux du Québec, un vigoureux plaidoyer contre les tribunaux religieux (islamiques, catholiques, juifs ou autres), dans lequel il se prononça clairement pour la prédominance absolue des lois civiles sur les lois religieuses.

Lors de la remise du prix, il prononça une allocution intitulée: *La primauté du droit, la liberté et la laïcité*. Il conclut que la laïcité de l'État est essentielle pour protéger les droits fondamentaux de la personne, telles la liberté et l'égalité.



**Paul Bégin**, récipiendaire du Prix Condorcet 2005, tient la plaque commémorative que vient de lui remettre **Daniel Baril**, président du Mouvement laïque québécois.